

REGION CENTRE



ASSISTANCE METHODOLOGIQUE PREALABLE A L'ELABORATION D'AGENDA 21

POUR LES PAYS ET LES AGGLOMERATIONS

Note de synthèse

Juillet 2009

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. PRESENTATION DE LA MISSION	4
CONTEXTE DE LA MISSION	4
DEROULEMENT DE LA MISSION	5
2. ETAT DES LIEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU PAYS LOIRE BEAUCE	6
3. PRIORITES D’ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS LOIRE BEAUCE	8
PRIORITE N°1 : MENER UN REFLEXION CONCERNANT LES NOUVELLES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE	8
PRIORITE N°2 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LEURS DEMARCHES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SENSIBILISER LA POPULATION.....	9
PRIORITE N°3 : ORGANISER LA MOBILITE AU SEIN DU TERRITOIRE	9
PRIORITE N°4 : PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	10
PRIORITE N°5 : DEVELOPPER ET ORGANISER L’OFFRE DE SERVICES POUR L’ADAPTER A L’EVOLUTION DES BESOINS DE LA POPULATION	10
PRIORITE N°6 : PRENDRE EN CHARGE LE PATRIMOINE PAYSAGER ET LA QUALITE DES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES DU TERRITOIRE.....	10
PRIORITE N°7 : DEVELOPPER ET ORGANISER LES ACTIVITES DE SPORTS ET LOISIRS AU SEIN DU TERRITOIRE.....	11
4. METHODOLOGIE D’ELABORATION DE L’AGENDA 21 DU PAYS LOIRE BEAUCE	12
TABLEAU RECAPITULATIF DE LA DEMARCHE	12
POINTS D’ATTENTION.....	13
• PHASE 1 : METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION ADAPTEE	13
• PHASE 2 : APPROFONDIR LE DIAGNOSTIC.....	14
• PHASE 3 : INCLURE LA NOTION D’EXEMPLARITE DANS LA STRATEGIE TERRITORIALE	14
• PHASE 4 : PLANIFIER LA GESTION DES PROJETS.....	14
5. ANNEXES	16
1. FICHES DE PRE-DIAGNOSTIC AFOM SELON LES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	16
2. PRESENTATION ORALE DU 27 MAI 2009	16
3. FICHES DE PRE-DIAGNOSTIC PAR FINALITES, ENRICHIES EN ATELIERS PARTICIPATIFS	16
4. PRESENTATION ORALE DU 17 JUIN 2009, COMPRENANT LES RESULTATS DES METAPLAN ET DU SECOND ATELIER PARTICIPATIF SUR LES PROJETS	16
5. FICHES PROJETS DE L’ATELIER PARTICIPATIF DU 17 JUIN 2009	16
6. CAHIER DES CHARGES TYPE POUR L’ASSISTANCE A L’ELABORATION D’UN AGENDA 21.....	16
7. RECOMMANDATIONS GENERALES POUR UN AGENDA 21	16
8. SYNTHESE DU CADRE DE REFERENCE DU MEEDDAT	16

Introduction

La mission correspondant au présent document a été réalisée par le Cabinet Ernst & Young à la demande de la Région Centre. Cette mission concernait le Pays Loire Beauce, parmi les 38 Pays et Communautés d'Agglomérations de la Région Centre pour lesquels le Cabinet Ernst & Young réalise une assistance méthodologique à l'élaboration d'un Agenda 21. La mission a été effectuée sur une période de temps courte pour une efficacité optimale en terme de mobilisation sur le territoire.

Ce document constitue une synthèse des ateliers participatifs et énonce des premières pistes de réflexion et de recommandations pour l'engagement du territoire dans un Agenda 21. Toutefois, les orientations proposées ne valent que pour les faits dont le Cabinet Ernst & Young eu connaissance lors de son intervention.

Il est accompagné d'une série d'annexes reprenant l'ensemble des travaux et supports utilisés lors des interventions du Cabinet Ernst & Young et fournissant des outils méthodologiques et d'organisation pour le futur Agenda 21.

Malgré la participation de nombreuses personnes clés de ce territoire, les informations présentées dans cette note de synthèse ne sauraient être considérées comme exhaustives et représentatives de l'ensemble de la diversité des points de vue existants. Par ailleurs, toutes les affirmations recueillies lors de cette mission n'ont pu être vérifiées séparément ; les déclarations présentées dans cette synthèse sont donc supposées pertinentes.

1. Présentation de la mission

Contexte de la mission

En application de son cadre d'intervention adopté à la fin 2007, la Région Centre conditionne l'octroi de ses aides à l'intégration des principes du développement durable dans les objectifs de développement des Agglomérations et des Pays. Elle a, dans cette optique, défini deux blocs de priorités.

Le premier bloc est composé des 7 thématiques qui doivent toutes être traitées au titre du Contrat et représenter, au minimum, 35 % de la dotation :

- **formation, développement et innovation économique ;**
- **services à la population ;**
- **habitat et rénovation urbaine ;**
- **performance énergétique ;**
- **qualité des paysages ;**
- **mobilité ;**
- **biodiversité, eau.**

Le deuxième bloc de priorités répond aux 5 enjeux suivants :

- **économie touristique ;**
- **développement de l'accès à la culture ;**
- **aménagement urbains et cadre de vie ;**
- **activités sportives et de loisir,**
- **agriculture.**

Il convient donc au territoire de s'inscrire dans une démarche de développement durable dès sa troisième phase de contractualisation. L'Agenda 21 constitue l'outil idéal pour la mise en œuvre d'une stratégie adaptée aux enjeux spécifiques du territoire.

La mission d'accompagnement que la Région Centre a confiée au cabinet Ernst & Young s'inscrit dans les priorités régionales de la troisième génération de contrat. Elle vise deux objectifs :

- **la réalisation d'un pré-diagnostic de durabilité du territoire, à partir de l'analyse de sa Charte de développement et de son Contrat avec la Région Centre. Ce diagnostic peut servir de base au Pays pour identifier les priorités insuffisamment traitées lors des deux premiers contrats ;**
- **la mise en place des conditions favorables au lancement de la démarche d'Agenda 21 sur le territoire.**

Déroulement de la mission

Le Cabinet Ernst & Young a évalué, au regard des critères de développement durable, la Charte de développement de 2005, ainsi que le Contrat Régional de Pays 2006-2010 (avec son plan d'actions). Cette évaluation visait à conseiller le Pays dans la mise en place d'un Agenda 21.

L'accompagnement préalable à l'élaboration de l'Agenda 21 du Pays a suivi une méthodologie en quatre étapes :

- une première étape, d'analyse documentaire et d'échanges téléphoniques avec l'Agent de Développement et les services du Conseil Régional a permis la réalisation d'un pré-diagnostic du territoire au regard du développement durable ;
- cette analyse initiale a été restituée oralement (à l'aide d'un support de présentation reproduit en annexe), auprès d'acteurs impliqués dans le fonctionnement du territoire, au cours d'une réunion de lancement qui s'est tenue le 27 mai 2009. Ce pré-diagnostic a été enrichi par les acteurs du territoire lors d'un premier atelier participatif ;
- deux ateliers de réflexion sur le développement durable en Pays Loire Beauce ont été organisés le 17 juin 2009 auprès des mêmes acteurs du territoire. Les priorités de développement durable du territoire et les premières pistes pour l'action qui en découlent ont été définies collectivement au cours de la matinée. Un deuxième atelier participatif a porté sur la conception opérationnelle de trois projets adaptés au territoire. Les participants ont pu appréhender concrètement les étapes méthodologiques de leur mise en œuvre selon la démarche d'Agenda 21 et définir les besoins en expertises complémentaires et la liste des partenaires techniques à associer à ces projets ;
- la rédaction et la mise à disposition de la présente note de synthèse et de ses annexes (l'ensemble des documents de travail) auprès de la Région Centre.

Principales étapes de la mission d'accompagnement



2. Etat des lieux du développement durable au sein du Pays Loire Beauce

Une analyse initiale a permis d'appréhender la situation du développement durable au sein du territoire.

Elle a porté sur les documents suivants :

- la Charte de développement et diagnostic de territoire (2005) ;
- le Contrat de Pays (2006 - 2010) ;
- l'étude sur les services à la population (2005) ;
- le bilan de l'ORAC (2002 - 2006)
- le diagnostic, les objectifs et le programme d'actions du PLH (2001) ;
- le programme Leader (2007 - 2013) « La révolution environnementale et agricole du Pays Loire Beauce : pour une ruralité renouvelée et partagée » ;
- la charte de la Route du Blé (2003) ;
- le projet de charte de mise en valeur du Val de Loire dans le Pays Loire Beauce (2007).

Cette analyse initiale a été réalisée au moyen d'une grille de lecture adaptée, structurée suivant les 5 finalités de développement durable telles que définies par le cadre de référence du MEEDDAT. Il s'agit d'une grille de lecture AFOM, qui analyse les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces liés au territoire et les solutions apportées jusqu'à présent par celui-ci.

Matrice AFOM :	Utile pour atteindre l'objectif	Néfaste pour atteindre l'objectif
Interne (attributs du projet)	FORCES	FAIBLESSES
Externe (attributs de l'environnement)	OPPORTUNITES	MENACES

Les détails du diagnostic, ainsi que leur enrichissement par les acteurs du territoire lors de l'atelier participatif de la première journée d'intervention sont présentés en annexe de la présente note de synthèse.

Voici les grandes lignes du diagnostic par finalité du développement durable :

<p>1. Lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère</p>	<p>Le Pays possède un potentiel de développement des énergies renouvelables, d'un point de vue agronomique, en lien avec la nappe de Beauce pour la géothermie, grâce au développement possible d'une filière bois et pour l'éolien. Une sensibilité apparaît localement à ce propos et le Pays a soutenu des audits énergétiques pour les bâtiments publics et des diagnostics PLANETE dans les exploitations agricoles.</p> <p>Cependant, le manque de maîtrise d'ouvrage intercommunale représente un frein à l'organisation et la facilitation de tels projets au sein du territoire.</p> <p>Le territoire doit faire face à des problématiques de pression foncière et de mobilité liées à l'augmentation de la population sur le territoire. Celui-ci possède un réseau de gares et a organisé le stationnement aux abords de celles-ci, mais il devra aller plus loin en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développant les modes de déplacements alternatifs ; • lançant des projets structurants globaux : SCOT, Plan Climat Territorial etc. ; • organisant la communication et le partage des connaissances sur les nouvelles énergies.
<p>2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources</p>	<p>Le Pays possède un patrimoine naturel, paysager et agricole d'exception. Mais des espaces naturels et agricoles sont menacés par la pression foncière générée par l'étalement urbain. L'agriculture péri-urbaine, notamment l'arboriculture, a du mal à se maintenir.</p> <p>Le territoire va devoir adopter une stratégie foncière cohérente, prendre connaissance et valoriser sa biodiversité.</p>

	<p>Le travail effectué à travers le programme Leader sur la maintien de la biodiversité et de l'agriculture péri-urbaine, devra aller plus loin. Il pourra traiter des corridors écologiques, du maintien de la qualité de la ressource en eau notamment.</p> <p>Il est nécessaire de mener une réflexion engagée sur la prise en compte de la biodiversité. Elle pourra par exemple donner lieu à la réalisation d'une trame verte et bleue.</p>
<p>3. Epanouissement de tous les êtres humains</p>	<p>Le territoire est, en général, bien pourvu en activités de sports et de loisirs, mais il manque une mise en cohérence de ces activités.</p> <p>Le soutien du Pays a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'augmentation de l'offre culturelle et de loisirs notamment pour les jeunes ; • l'amélioration des équipements sportifs ; • la création d'une école de musique et de bibliothèques ; • l'animation de la Route du Blé. <p>Le Pays va devoir axer son action sur le développement d'une offre de loisirs intergénérationnelle, à travers la mise en place d'une réelle politique territoriale des sports et loisirs.</p> <p>Il lui manque pour cela un état des lieux des activités sur le territoire (offre et demande).</p>
<p>4. Cohésion sociale et solidarité des territoires</p>	<p>Le territoire a mis l'accent sur le développement des services à la personne, à travers ceux destinés à l'enfance et la petite enfance et le maintien à domicile.</p> <p>Pourtant, les solutions manquent pour réagir au vieillissement de la population. Des solutions adaptées devront être trouvées, comme par exemple l'amélioration des moyens de maintien à domicile des personnes âgées, en développant des solutions innovantes.</p> <p>La mutualisation des services fait également défaut. Elle passera par l'organisation de maisons de santé et de points multiservices répartis de façon optimale sur le territoire.</p> <p>D'autre part le travail, qui a concerné l'aménagement des hameaux et entrées de bourg et les projets paysagers, n'a pas encore mené à développer une véritable politique foncière et de l'habitat.</p>
<p>5. Dynamiques de développement selon des modes production et de consommation responsables</p>	<p>Le Pays a permis d'encourager la diversification agricole. Des Zones d'Activités ont été aménagées pour accueillir de nouvelles entreprises. La dynamique économique est forte en partie Loire.</p> <p>Il reste cependant un certain nombre d'étapes à inscrire dans l'Agenda 21 du Pays. Celles-ci vont concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement des circuits courts ; • la concrétisation de la réflexion sur l'implantation des ZA (moins consommatrices d'espace et plus créatrices d'emplois, à proximité des gares, en encourageant le ferroutage etc.) ; • l'apport de services adaptés aux entreprises sur les ZA du territoire. <p>Il a su tirer partie d'un développement touristique par l'intermédiaire de circuits de randonnées à vélo, basés sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Mais le Pays manque d'infrastructures d'hébergement touristique, notamment intégrant l'accueil vélo.</p> <p>Un programme ambitieux nécessite d'être mis en œuvre pour valoriser l'atout spécifique majeur du territoire : son appartenance au Val de Loire patrimoine mondial.</p> <p>L'animation de la Route du Blé contribue à contrer le manque d'image touristique de la partie Beauce du Pays.</p>

Sur la base de ce pré-diagnostic enrichi par les acteurs du Pays, des priorités de développement durable pour le territoire ont pu être identifiées. Elles sont présentées ci-après, dans la partie 3.

3. Priorités d'actions pour le développement durable du Pays Loire Beauce

La mission d'accompagnement a pour but de fournir au Pays un outil d'aide à la décision concret, lui permettant d'initier et de réaliser efficacement son propre Agenda 21. Aussi, afin d'inciter les acteurs du territoire à définir une stratégie pour l'action, sept priorités pour le territoire leur ont été présentées lors de la seconde journée de réunion. Elles sont issues des conclusions du diagnostic précédent.

Ces propositions ne sauraient être exhaustives. Elles visent seulement à mettre en avant les sujets importants à prendre en compte pour permettre le succès d'une telle démarche.

Voici ces priorités, classées par ordre d'importance par les acteurs du territoire, et les projets correspondants, identifiés par les mêmes acteurs :

Priorité n° 1 : Mener une réflexion concernant les nouvelles opportunités de développement économique pour le territoire

Cette priorité arrive largement en tête avec 38 % des votes. Les acteurs ont souligné que le pilier économique est important pour :

- maintenir et développer l'emploi, garant du bien être des populations et qui permet de retenir les jeunes ;
- favoriser les filières courtes, afin de limiter les transports et de ne pas être un territoire dépendant ;
- permettre l'apport de ressources financières pouvant être réinvesties dans la réalisation de projets de développement durable.

Quatre axes de développement économique du territoire ont été évoqués par les acteurs :

- valoriser le potentiel touristique important du Pays, issu de l'axe ligérien, en développant l'offre de séjours de 2 à 3 jours en améliorant la qualité de l'hébergement et en facilitant l'implantation hôtelière. L'accueil devra inclure la composante vélo qui se développe sur le territoire ;
- développer et aménager de façon concertée et maîtrisée les ZA, en diversifiant les activités dans une même zone et en coordonnant les zones par la concertation ;
- développer les filières courtes agricoles pour lesquelles l'agriculture de l'axe ligérien est très propice et aider les agriculteurs ayant choisi des labels de biodiversité. Les circuits courts sont à développer aussi dans la partie nord du Pays, afin qu'elle soit mieux desservie en produits maraîchers ;
- développer les filières de traitement et de valorisation des déchets et surtout anticiper ces questions dès le début des projets. Les acteurs ont envisagé la création d'une filière de valorisation des déchets de la restauration (notamment issus des cantines scolaires). Ils souhaitent se pencher sur le traitement des pollutions industrielles.

Concernant l'aménagement des ZA, un projet a été proposé au vote pour être traité en ateliers participatifs. Il s'agissait de définir un schéma des ZA sur le territoire comprenant le choix des filières économiques, les aménagements, les services aux entreprises et la gestion des déchets. Cependant celui-ci n'a pu être traité dans le cadre de ces ateliers du fait de sa complexité. Pourtant il s'agit d'un thème d'importance pour le territoire, impactant son développement, son aménagement, ses paysages et sa biodiversité. Il sera donc important que le Pays travaille sur cette question, de façon concertée, dans le cadre de son futur Agenda 21.

En revanche, le projet d'organisation des circuits courts agroalimentaires sur l'ensemble du territoire et en particulier dans le nord du Pays a été traité par un groupe d'acteurs en atelier participatif. Les objectifs qui ont été choisis par les acteurs sont :

- d'offrir des produits locaux à la population, tout en favorisant l'agriculture locale diversifiée ;
- développer les cuisines collectives ayant des engagements précis concernant un approvisionnement par circuits courts.

On constate, au sein du Pays, que de plus en plus d'agriculteurs se lancent dans la vente directe, se dotant d'ateliers de transformation. Les cantines scolaires du territoire, qui fournissent près de 8 000 repas quotidiens, représentent un véritable débouché.

Priorité n° 2 : Accompagner les collectivités dans leurs démarches de développement durable et sensibiliser la population

Cette priorité arrive en deuxième position avec 19 % des votes. Les acteurs sont de plus en plus préoccupés par cette question et souhaitent, dans le cadre de l'Agenda 21, la mise en place d'un plan d'actions piloté par le Pays ayant une déclinaison auprès des communes.

Les communes attendent du Pays, qu'en initiant sa démarche, il leur donne les moyens de faire des réunions publiques (avec projection d'un film, puis débats), d'informer (lancement de bulletins d'information réguliers), pour qu'ensuite elles soient en capacité d'être les maîtres d'ouvrages des projets.

Pour cela, le Pays devra adopter une véritable stratégie de communication sur le développement durable, qui permette d'informer la population pour susciter son adhésion et obtenir son implication.

Un projet à ce sujet a été traité dans un atelier participatif. Il s'agissait d'élaborer un plan de sensibilisation au développement durable et des outils de communication à destination des communes et de la population. L'objectif du projet est d'arriver à une déclinaison des actions de l'Agenda 21 du Pays dans les communes. Il s'agit de réaliser un travail de sensibilisation afin que les communes et la population adhèrent à l'Agenda 21 du Pays.

Le travail de communication allant dans les deux sens, ainsi les demandes des communes pourront remonter au Pays, pour la mise en œuvre des actions. Ces demandes seront d'autant plus cohérentes avec les objectifs stratégiques du Pays que ceux-ci auront été définis en commun avec les acteurs du territoire lors d'une étape de concertation à ce sujet. Aussi, la sensibilisation doit avoir lieu au préalable dans une étape de lancement de l'Agenda 21. L'information doit avoir lieu tout au long de la démarche, en parallèle des étapes de concertation.

Priorité n° 3 : Organiser la mobilité au sein du territoire

Cette priorité a obtenu 14 % des votes. Les acteurs souhaitent démarrer une réflexion sur ce sujet.

On constate, en Région Centre, que les déplacements domicile-travail entrent pour 30 % dans le total des déplacements. Or, le réseau des transports en commun est calé sur ces trajets domicile-travail et n'offre pas encore de solution pour les autres types de déplacements. Les acteurs souhaitent que les horaires des transports en commun soient adaptés à la réalité des besoins locaux, que les prix soient réduits (voir rendus gratuits) et qu'ils utilisent des énergies douces, comme l'électricité par exemple.

Plusieurs volets d'action ont pu être évoqués par les acteurs présents :

- organiser le covoiturage depuis les gares vers les lieux de travail. Une organisation communale est possible, mais elle nécessitera une importante phase préalable de sensibilisation ;
- favoriser le transport scolaire en énergie douce ;
- faciliter les déplacements à vélo non touristiques, prévoir des aménagements pour les vélos dans les plans de circulation des villes, assurer la sécurité etc.

Un projet concernant cette priorité a été mené par un groupe d'acteurs en atelier participatif. Il s'agissait de concevoir et mettre en œuvre un schéma des mobilités adapté au territoire, comprenant les transports en commun et les modes de déplacement doux.

L'objectif est d'aboutir à une cohérence territoriale, à l'échelle du Pays ou au-delà. En effet, on constate d'une part que la partie Nord du Pays est moins bien desservie par les transports en commun et d'autre part qu'il y a plusieurs réflexions à différentes échelles mais qu'elles ne convergent pas encore vers une réflexion commune.

L'atelier participatif a permis de mettre en avant la nécessité d'une étude des flux de déplacements au sein du Pays et des besoins de la population, de connaître les maîtres d'œuvre et l'existant (pistes cyclables, etc.). La possibilité d'étendre le réseau des pistes vers les collèges et lycées a été évoquée. Les acteurs ont souhaité que la présentation de l'étude soit une occasion de dialoguer avec les partenaires.

La réflexion menée autour du SCOT de l'Agglomération d'Orléans a associé les Pays Loire Beauce, Forêt d'Orléans et Sologne Val Sud qui entourent l'Agglomération. Ceci peut permettre la création de liens entre les Pays, prenant en compte la problématique de la mobilité.

Enfin, il est important de noter que la Région Centre a élaboré un cahier des charges pour la partie étude du schéma de mobilité des Pays. Le montant d'une étude pour un Pays est estimé entre 50 000 et 100 000 euros selon les options choisies pour l'état des lieux et les scénarios. Celle-ci pourra être financée à hauteur de 80 % par la Région.

Priorité n° 4 : Promouvoir un aménagement durable du territoire

Cette priorité a, comme la précédente, totalisé 14 % des votes. Selon les acteurs du territoire, elle représente le cadre dans lequel doivent s'inscrire la mobilité et la question de l'accès au territoire.

Il est important de rappeler ici que le Pays regroupe deux territoires, qui constituent deux identités bien différentes à conjuguer : la Loire au sud et la Beauce au nord, et il combine deux types d'aménagements différents. Aussi la possibilité d'un SCOT de Pays a été évoquée, en complément des PLU des communes, afin de gagner en cohérence sur la globalité du périmètre du Pays.

Trois volets d'actions ont été évoqués par les acteurs présents :

- encourager, dans chaque nouveau permis de construire, l'utilisation d'écogestes (la mise en place de panneaux solaires, d'éoliennes de jardin, l'utilisation de la géothermie, etc.) et favoriser les aménagements durables notamment sur un plan financier ;
- afficher comme un objectif la densification des constructions et des centres bourgs, afin de conserver les territoires agricoles pour le développement de filières courtes, de rendre l'accès plus facile aux services dans les villages, de limiter l'usage de la voiture et de limiter le nombre de logements inoccupés dans les centres bourgs ;
- disposer d'un bilan de l'utilisation de l'eau et du chauffage par les bâtiments publics afin de promouvoir l'exemplarité des communes. La réalisation d'un Bilan Carbone, couplée à l'Agenda 21 ou au SCOT serait un point de départ idéal pour ce type de démarche.

Priorité n° 5 : Développer et organiser l'offre de services pour l'adapter à l'évolution des besoins de la population

Cette priorité a obtenu 9,5 % des votes.

Le Pays a déjà travaillé sur cette question, mais il doit rester vigilant face à l'évolution de sa population et à la disparition de certains services.

En effet, une réflexion doit être engagée dès à présent afin de développer des solutions atypiques, garantes du maintien à domicile des personnes âgées.

D'autre part l'importance de la mutualisation des services est à souligner, notamment dans le cadre des services médicaux. Les maisons de santé ou points multiservices sont des solutions à exploiter.

Priorité n° 6 : Prendre en charge le patrimoine paysager et la qualité des milieux naturels et agricoles du territoire

Cette priorité n'a obtenu que 4,76 % des votes, pourtant il s'agit d'un volet important selon les acteurs du territoire présents. Le facteur paysager intervient dans la qualité de vie au sein du Pays.

Les problématiques de qualité de l'eau profonde et de surface se posent localement et les acteurs se sentent quelque peu impuissants face à la gestion durable des milieux aquatiques.

Pourtant, il serait opportun de pousser la réflexion autour du SAGE et du Contrat de rivière afin de prendre réellement en charge la qualité de la ressource en eau. Un projet de trame bleue pourrait également être envisagé.

D'autre part, la Région initie un travail sur les corridors écologiques, dont il faut profiter pour lancer localement la réflexion au sujet des trames vertes, afin de se positionner en amont des futures obligations en la matière. A ce sujet, il pourra être utile de valoriser l'étude paysage conduite par la Mission Loire.

Priorité n° 7 : Développer et organiser les activités de sports et loisirs au sein du territoire

Bien qu'elle n'ait obtenu aucune voix, cette priorité avait été soumise au vote afin de pallier le manque de mise en cohérence des activités de loisirs sur le territoire. D'après les conclusions issues du diagnostic, deux éléments avaient été mis en avant :

- **le manque de politique territoriale des sports et loisirs ;**
- **l'absence d'état des lieux préalable en matière activités de loisirs sur le territoire.**

Ces éléments pourraient permettre à la fois de pérenniser les activités de sports et loisirs au sein du territoire et de les développer. Ils sont importants, face à l'augmentation de la population locale et à l'évolution de la demande qui risquent d'entraîner une saturation des équipements de sports et loisirs existants.

4. Méthodologie d'élaboration de l'Agenda 21 du Pays Loire Beauce

Tableau récapitulatif de la démarche

Calendrier de la démarche	Intitulés des phases et étapes de la démarche Agenda 21	Tâches du chargé de mission Agenda 21	Tâches du cabinet d'accompagnement
2 mois	Phase 1 : sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire		
	Etape 1.1 : lancer la démarche et mobiliser les acteurs	Briefing du prestataire Validation de l'organisation, des supports et du calendrier des réunions	Conseil sur l'organisation Préparation des supports de réunion, animation
	Etape 1.2 : sensibiliser au développement durable	Plan de sensibilisation, organisation des réunions de sensibilisation	préparation des supports de réunion et animation
	<i>Etape 1.3 : réaliser une enquête d'opinions</i>	<i>Plan de diffusion de l'enquête, communication autour des résultats</i>	<i>Conception de l'enquête et analyse des résultats</i>
	Comité de Pilotage : validation de la phase 1		
	Phase 2 : réaliser le diagnostic partagé du territoire et organiser la concertation avec les acteurs locaux		
	Etape 2.1 : analyser les données documentaires	Listing et transmission des documents importants	Rédaction du diagnostic
	Etape 2.2 : auditionner les acteurs clés du territoire	Validation du questionnaire Organisation des entretiens	Conduite des entretiens
	<i>Etape 2.3 : enrichir le diagnostic avec les acteurs impliqués dans la démarche</i>	<i>Accompagnement du prestataire dans la préparation de la réunion Organisation de la rencontre</i>	<i>Préparation des supports de réunion et animation</i>
	Etape 2.4 : valider le diagnostic	Suivi de la finalisation du diagnostic Organisation des réunions de validation	Préparation des supports de réunion et animation
Comité de Pilotage : validation de la phase 2			
2 mois	Phase 3 : définir la stratégie de développement durable du territoire (enjeux, objectifs, orientations globales)		
	Etape 3.1 : définition des objectifs prioritaires en concertation avec les acteurs impliqués dans la démarche	Validation des axes de travail du prestataire Organisation de la réunion de concertation	Préparation des supports de réunion et animation
	Etape 3.2 : formalisation de la stratégie de développement durable	Travail en commun, relecture	Rédaction de la stratégie
	Etape 3.3 : validation de la stratégie	Organisation des réunions de validation	Préparation des supports de réunion et animation
Comité de Pilotage : validation de la phase 3			
2 mois	Phase 4 : élaborer le programme d'actions et définir les indicateurs de pilotage		
	Etape 4.1 : élaboration concertée du programme d'actions de l'Agenda 21	Travail en commun, relecture Organisation des réunions de travail	Rédaction du programme d'actions Préparation des supports de réunion et animation
	Etape 4.2 : désignation des coordonnateurs et des indicateurs de suivi des actions	Accompagnement du prestataire dans la préparation des fiches actions (désignation du référent de l'action et définition des indicateurs de pilotage)	Rédaction des fiches action Proposition d'indicateurs de suivi des actions
	Etape 4.3 : validation du programme d'actions	Organisation des réunions de validation	Préparation des supports de réunion, animation
	Comité de Pilotage : validation de la phase 4		
	<i>Etape 4.4 : Constitution du dossier de candidature pour la reconnaissance du projet auprès du ministère</i>	<i>Travail en commun, relecture Organisation des réunions de travail</i>	<i>Rédaction du rapport</i>

Les étapes indiquées en italique sont optionnelles.

Points d'attention

L'Agenda 21 est un projet opérationnel qui se traduit par un programme d'actions transversales.

Il décrit les objectifs à court, moyen et long termes, les méthodes et les moyens d'actions proposés, les acteurs et les partenaires impliqués et enfin les critères d'évaluation.

- **Phase 1 : mettre en place une organisation adaptée**

Deux instances méritent d'être créées afin de faciliter la prise de décision finale et l'expression des acteurs clés du territoire comme aide à cette prise de décision :

- **un Comité de Pilotage : à définir mb du bureau mb du gal etc. donner des alternatives. il pourra être composé de membres du Bureau et du GAL Leader (élus des communes et des communautés de communes). C'est à cette instance que reviendra la validation finale de chacune des étapes du projet d'Agenda 21 ;**
- **une instance participative pourra être créée en harmonisant les différentes instances participatives existantes sur le territoire : membres du Conseil de développement, membres du GAL etc. En effet, la participation au projet permettra aux commissions thématiques de gagner en maturité en travaillant ensemble. Il serait opportun d'en compléter leur composition, en associant d'avantage de membres représentant le secteur économique et de membres représentant celui de l'environnement (un responsable de l'association Loire Nature Environnement et un expert de la gestion de l'eau par exemple). Ainsi cet organe pourrait devenir une véritable force de proposition, constituée d'experts locaux, et une instance d'aide à la décision sur laquelle les élus pourront s'appuyer.**

L'INSTANCE PARTICIPATIVE

Enjeu

Elle doit favoriser le décloisonnement entre les différentes sphères qui se côtoient sur un territoire.

Rôle

Elle doit être animée afin d'élaborer des propositions sur le contenu, la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 21.

Composition

Elle doit être représentative de la société civile dans toutes ses composantes (élus, techniciens, acteurs socio-professionnels (monde associatif, entreprises, syndicats) et représentants de la population locale (associations d'usagers) etc.)

Elle peut avoir deux formes, une forme restreinte qui peut correspondre aux membres du Conseil de développement, et une forme étendue, ouverte aux autres acteurs locaux volontaires. Sous cette seconde forme, elle pourra se réunir en ateliers thématiques (ateliers 21), en sous-groupes d'acteurs selon leurs domaines de prédilection.

Les ateliers 21 peuvent par exemple porter sur les thèmes suivants : Communication/Gouvernance ; Environnement/Agriculture/Tourisme ; Economie ; Social ; Aménagement du territoire ; Finances/Administration Générale. Ces Ateliers travaillent en collaboration avec les commissions d'élus correspondantes du Syndicat de Pays.

La sensibilisation et la concertation auprès des acteurs du territoire ont pu être initiées lors des deux journées de présence du Cabinet Ernst & Young sur le territoire. Le prestataire choisi pour accompagner le Pays pourra aisément partir de cette base pour relancer la dynamique.

● Phase 2 : approfondir le diagnostic

Notre mission a permis de faire un pré-diagnostic du territoire au regard des grands enjeux de développement durable. Le prestataire choisi pourra repartir de ce pré-diagnostic pour conduire, en concertation, un diagnostic approfondi. En effet, le pré-diagnostic présenté dans cette note de synthèse a été réalisé dans un temps très court et en collaboration avec une partie des acteurs du territoire. L'Agenda 21 sera donc l'occasion d'approfondir, de valider ou d'infirmar, les priorités retenues dans le cadre de la démarche éclairée.

Certaines études font défaut au territoire. Ces manques ont pu être relevés lors des ateliers participatifs organisés sur le territoire :

- une étude recensant les circuits courts existants, le calcul du potentiel de développement, le recensement des collectivités intéressées par la démarche et de leurs pratiques actuelles ;
- une étude de la mobilité sur le territoire (offre et demande, cartographie des flux, identification des maîtres d'ouvrage et des partenaires locaux, benchmark des solutions innovantes) ;
- un état des lieux des activités de sports et loisirs au sein du territoire.
- une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie foncière qui permette d'inclure des recommandations concernant la biodiversité, la question des trames vertes etc.

● Phase 3 : inclure la notion d'exemplarité dans la stratégie territoriale

Nous avons pu relever le désir de certaines communes de se lancer dans la démarche d'Agenda 21. Elles sont en attente des prescriptions du Pays Loire Beauce dans le domaine de Développement durable.

Aussi, au-delà de l'association des communes à la démarche d'Agenda 21 du Pays dès la phase de diagnostic, il sera important, avant de mener la concertation, de prévoir une phase de formation – sensibilisation aux questions de développement durable.

Enfin, le Pays devra initier un travail concernant l'exemplarité des administrations du territoire, en particulier les communes, afin qu'elles puissent s'inspirer de cette démarche pour la diffuser au sein de leurs propres équipes. La création d'un groupe de réflexion sera nécessaire pour pousser la démarche. Le thème de l'exemplarité pourra également être traité au sein des commissions thématiques transversales afin que chacun exprime ses attentes.

Il est important que le Pays prenne dès à présent la mesure de son rôle d'exemple, de diffuseur et de mobilisateur dans le cadre du développement durable du territoire. Il pourra accompagner les communes afin qu'elles puissent s'inspirer d'un modèle pour personnaliser leurs démarches.

Le travail initié dans le cadre de la priorité n° 2 lors des ateliers participatifs constitue un point de départ à la mise en œuvre d'une véritable stratégie de communication (sensibilisation, information etc.) au sein du Pays.

● Phase 4 : planifier la gestion des projets

Le Pays aura un rôle de pilote du plan d'action, il devra en organiser le suivi et chapeauter la démarche. Il pourra, pour chaque action, désigner un responsable de l'action et de réaliser une fiche de suivi de celle-ci.

Le responsable de l'action sera désigné en fonction de la thématique qui lui est la plus familière. Il pourra s'agir des responsables des six commissions thématiques existantes au sein du Pays (voies de circulations et sécurité - commerces, artisanat et développement économique – agriculture, eau, assainissement et environnement - services à la population, économie solidaire, habitat et cadre de vie – patrimoine, culture, tourisme et sport - communication et promotion du Pays), des membres du bureau, des volontaires qui le souhaitent.

Pour chaque thématique d'actions, une fiche pourra être élaborée afin de faciliter le pilotage. Elle pourra être structurée de manière complète mais simple, comprenant les éléments suivants :

- le cadre général (description du contexte, service concerné etc.) ;
- la problématique ;
- le ou les objectifs poursuivis le descriptif de l'action ;
- le pilote de l'action ;
- le public ciblé les moyens humains nécessaires (effectif, compétences, estimation du temps passé) ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- le coût de l'action les étapes et le calendrier de réalisation ;
- les indicateurs d'évaluation ex ante de contexte et de programme (réalisation, résultat, impact).

En **annexe 5** du présent document figure un exemple concret de fiche action correspondant à l'un des projets qui ont pu être traités lors des ateliers participatifs de la seconde journée d'intervention au sein du territoire. Le compte rendu des autres projets est consigné en annexe 4 à la fin de la présentation orale du 17 juin 2009.

Il sera important de définir des indicateurs de suivi afin de faciliter le pilotage de chaque action. Pour l'identification des indicateurs de base pertinents, il est important de considérer les éléments de base suivants :

Un indicateur est un outil d'évaluation de l'action et d'aide à la décision qui doit permettre aux acteurs de différentes sensibilités de dialoguer entre eux. Il permet à la démarche de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

Un bon indicateur doit être :

- **simple** : facile à comprendre et facile à renseigner ;
- **significatif** : en relation avec l'objectif poursuivi, suffisamment explicite, spécifique à l'opération (se méfier d'indicateurs trop globaux), tout-terrain (utilisable dans les différentes situations d'application) ;
- **quantifiable** : au moindre coût et disponible en temps utile.

Le suivi et l'évaluation des actions, pris en compte dès la formulation des actions grâce à la définition d'indicateurs et d'outils de suivi, seront une des missions du Conseil de développement, choisi pour sa neutralité.

Les quatre types d'indicateurs suivants peuvent être appliqués à la démarche d'Agenda 21 :

L'indicateur évalue pour chaque action :	L'information attendue de l'indicateur doit répondre à la question suivante :	Exemple concret d'indicateurs correspondants
son contexte	Quel est l'état initial ?	Qualité de l'eau de la rivière avant la mise en place de l'action
sa réalisation	Quelles sont les réalisations obtenues en contrepartie des moyens déployés pour mettre en œuvre l'action ?	Surfaces replantées (m2)
son résultat	Quels sont les effets directs (ou de premier rang) de la réalisation de l'action ?	Espèces remarquables présentes / de retour
son impact	Quelles sont les effets indirects (ou de second rang) de la réalisation de l'action ?	Émissions globales de CO2 sur le territoire

Ces indicateurs seront utilisés lors des phases d'évaluation ex ante, in itinere et ex post, qui sont cruciales pour mobiliser les acteurs dans le projet. Ces étapes préalable, au fil de l'eau et finale permettent de poser les bases du projet tout en posant les bases du diagnostic (forces, faiblesses) et offrent la possibilité de « redresser la barre » en cours de route (opportunités, menaces).

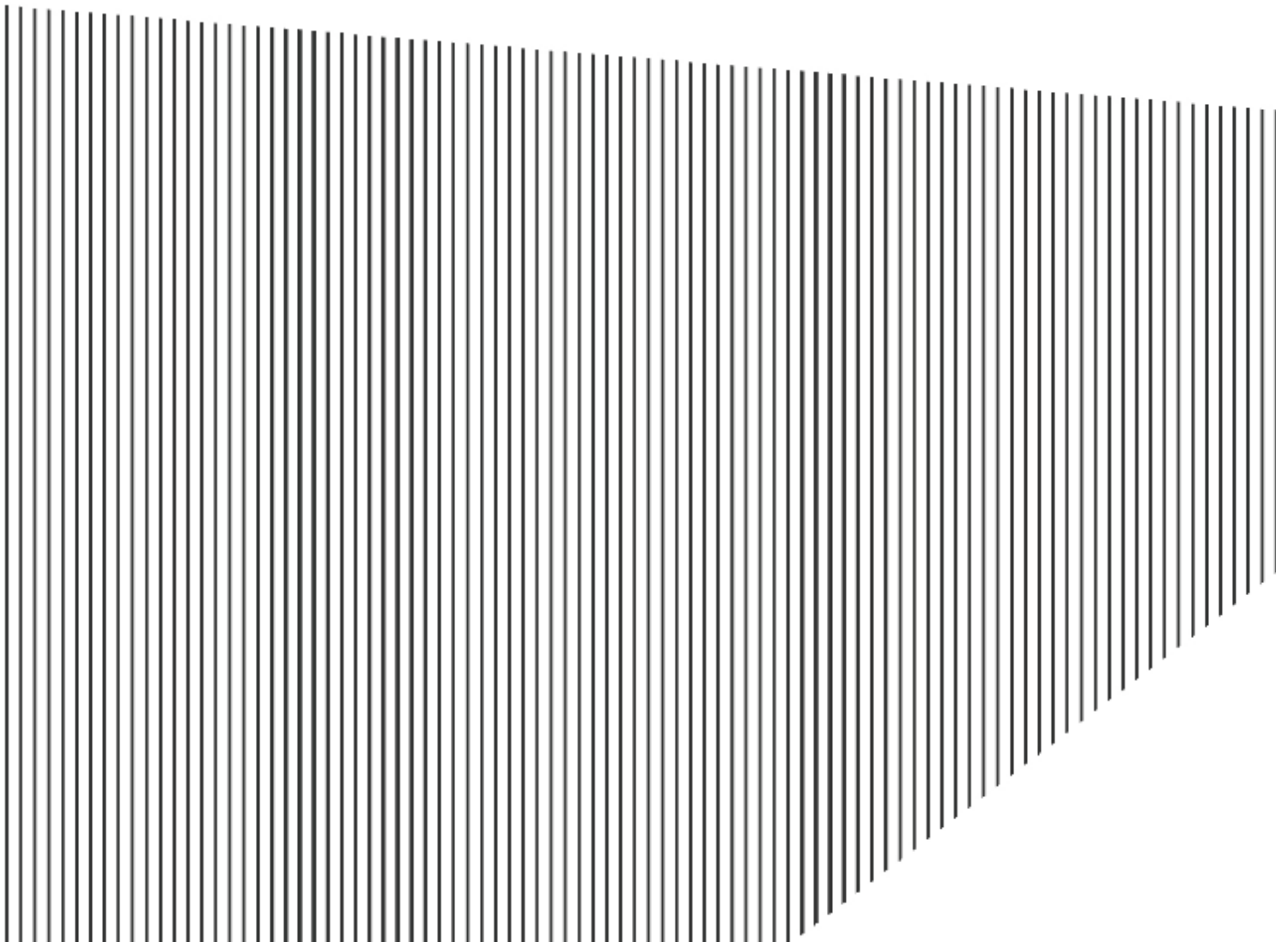
5. Annexes

1. Fiches de pré-diagnostic AFOM selon les finalités du développement durable
2. Présentation orale du 27 mai 2009
3. Fiches de pré-diagnostic par finalités, enrichies en ateliers participatifs
4. Présentation orale du 17 juin 2009, comprenant les résultats des MétaPlan et du second atelier participatif sur les projets
5. Fiche projet de l'atelier participatif du 17 juin 2009
6. Cahier des charges type pour l'assistance à l'élaboration d'un Agenda 21
7. Recommandations générales pour un Agenda 21
8. Synthèse du cadre de référence du MEEDDAT

Confidentiel

Région Centre

Synthèse Pays Loire Beauce



Fiche diagnostic de territoire selon les 5 finalités de développement durable

Territoire : Pays Loire Beauce

Date : 06/05/2009

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Atouts

Transports :

De nombreuses communes du territoire possèdent une gare (lignes Orléans-Tours et Orléans-Paris et peut être Orléans-Chartres).
Présence du TER sur cet axe, avec évolution importante de la fréquentation ces deux dernières années pour des trajets domicile-travail.

Energies renouvelables :

Il comprend des zones agricoles de qualité, pour les grandes cultures sur la partie Beauce et arboricoles sur la partie Loire. Les grandes cultures peuvent être des sources de développement des énergies renouvelables.
Le Groupement de Développement Agricole Loire Beauce rassemble les agriculteurs autour de projets communs. Un véritable dynamisme existe dans le secteur agricole.
Potentialités de développement de l'éolien dans la partie Beauce.

Faiblesses

Transports :

Le territoire comprend un EPCI depuis janvier 2009, qui n'est pas encore opérationnel. Il n'y a donc pas d'autorité organisatrice des transports au sein du territoire.

Aménagement et bâti :

Le financement de constructions en HQE par la Région n'a pas été sollicité sur le territoire.
Territoire péri-urbain pas de réflexion globale liée à la proximité d'Orléans, de son développement urbain face à une pression foncière importante. Peu de prospective en matière d'urbanisme et d'aménagement sur le territoire.
Explosion de la construction dans la frange d'Orléans ces dernières années.

Energies renouvelables :

Manque de connaissance des ressources locales à mobiliser.

Autres :

Le manque de maîtrise d'ouvrage collective est un frein au portage de projet en général sur le territoire et en particulier sur le thème des transports. Certains projets structurants ne voient pas le jour de ce fait.

Menaces

Transports :

La population augmente sur le territoire ce qui implique une augmentation des trajets domicile travail.
Le trajet domicile travail va devenir un vrai budget pour les ménages.

Aménagement et bâti :

La population augmente sur le territoire ce qui implique une augmentation de la pression foncière.
Question de la pression foncière et des zones d'habitat éloignées de l'agglomération.
Progression de l'urbanisation importante ces 10 dernières années, à surveiller.

Energies renouvelables :

Le sujet de la maîtrise de l'énergie étant complexe, le risque est de ne pas prendre en compte toutes les composantes dans un projet (l'isolation, l'utilisation de nouvelles énergies). Des besoins en sensibilisation auprès des élus sont identifiés.

Opportunités

Transports :

Il est nécessaire de mener des projets autour de la mobilité (les possibilités existent sur le territoire).
Mieux organiser les rabattements vers les gares depuis les pôles générateurs de flux (ZA, lotissements et centres bourgs) par les transports en commun.
Avoir une réflexion sur les gares aussi concernant l'urbanisme, construire à proximité des gares. Stratégie d'extension urbaine autour des gares.

Aménagement et bâti :

Bâtir une stratégie foncière et environnementale globale en terme d'extension urbaine. La réalisation d'un SCOT prenant en compte ces enjeux serait opportune.

	<p>Approche environnementale de l'urbanisme : une commune souhaite faire un lotissement en intégrant la partie environnementale (AEU). C'est une réflexion qui aura lieu dans le cadre du 3^{ème} Contrat et pourra être étendue aux autres communes. Elle rejoint la pression foncière, un enjeu majeur. (Un lotisseur privé local intègre ces questions environnementales et d'organisation du territoire).</p> <p>Energies renouvelables : Une réflexion et des initiatives des communes concernent leurs systèmes de chauffage afin de réaliser des économies d'énergie. Une commune souhaite se lancer dans un réseau de chaleur, la réflexion est en cours avec l'ADEME. Le GDA engage la réflexion sur le développement des énergies renouvelables en lien avec l'agriculture. Le projet du GDA d'utiliser les huiles issues de l'agriculture n'est plus une priorité car les agriculteurs préfèrent mener une réflexion générale sur les énergies renouvelables issues de matériaux locaux, pour le chauffage par exemple (plantes énergétiques, taillis coupe-rotation).</p> <p>Autres : Une réflexion est en cours sur un Plan climat, il pourrait être doublé d'un Bilan Carbone. Mais il reste à définir l'échelle de territoire la plus pertinente.</p>
<p>Solutions déjà apportées</p>	<p>Transports : L'organisation du stationnement autour des gares sur plusieurs communes, pas nécessairement dans le Contrat de Pays.</p> <p>Aménagement et bâti : L'énergie est un thème présent de manière indirecte dans le Contrat régional, dans les conditions qui portent sur les études énergétiques des bâtiments (7 études énergétiques ont été menées avec des recommandations qui ont été suivies).</p> <p>Energies renouvelables : Des études sur l'utilisation du matériel agricole ont été conduites et des diagnostics PLANETE sont en démarrage (diagnostics énergétiques des exploitations).</p> <p>Autres :</p> <p>Projets d'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan Carbone et Plan Climat. Décider quel projet serait le plus pertinent ? • Transports (Plan de déplacement) et mobilité, afin de relier les zones d'activités et les villes aux gares (transports à la demande par exemple). • Réalisation d'une stratégie globale (outil SCOT). • Recruter un conseiller en énergie de façon partagée, pour diagnostiquer les bâtiments communaux et faire des recommandations (le prochain contrat subventionnera à 80%). (les 20% restants seront pour le Pays ou seront financés par les communes qui sollicitent l'accompagnement). Par la suite, le service pourra s'étendre aux particuliers.

Finalité 2 : préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Atouts	<p>Qualité des milieux naturels : A mi-parcours du Contrat, une mesure en faveur de la biodiversité sur les exploitations agricoles a été intégrée Présence de ZNIEFF, ZPS, ZICO, ZPPAUP sur le territoire</p> <p>Qualité des paysages : Une partie du territoire est dans la zone de la Loire classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les Atouts paysagers sont forts. En 2006, le Pays a travaillé avec la mission Loire sur une étude paysagère sur des sites pilotes, mais les conclusions n'ont pas été exploitées pour une question de moyens financiers insuffisants. Le Pays possède donc des éléments de diagnostic sur le patrimoine ligérien. La diversité des cultures sur le territoire permet une diversité des paysages.</p> <p>Qualité des ressources naturelles : Les communes mettent en place des stations d'épuration. Fort potentiel agronomique des sols en Beauce. La mosaïque de culture en Val de Loire permet une biodiversité et des productions spécifiques du Val de Loire (arboriculture, maraîchage, viticulture).</p> <p>Gestion des déchets : Les communes réfléchissent à leurs pratiques de gestion de leurs déchets.</p>
Faiblesses	<p>Qualité des milieux naturels : A mi-parcours, la question de la valorisation du patrimoine de la Loire a été retirée du Contrat de Pays. Le développement de l'étalement urbain se fait parfois au détriment de certains espaces naturels et agricoles. L'arboriculture est menacée.</p> <p>Qualité des paysages : Manque de projets de valorisation du patrimoine ligérien, en lien avec les conclusions de l'étude paysagère.</p> <p>Qualité des ressources naturelles : La pollution des nappes phréatiques par l'agriculture.</p>
Menaces	<p>Qualité des milieux naturels : Le développement de l'étalement urbain augmente, au détriment de certains espaces naturels et agricoles.</p> <p>Qualité des ressources naturelles : L'augmentation des pollutions d'origine agricole dans les nappes de Beauce. Des ZA se développent dans les communes Loire patrimoine mondial, avec la disparition du foncier agricole, notamment des zones d'arboricultures qui sont un facteur d'identité du patrimoine ligérien.</p> <p>Gestion des déchets :</p>
Opportunités	<p>Qualité des milieux naturels : Faire face à l'étalement urbain sur un territoire couvert pour moitié par un patrimoine mondial. On constate une prise de conscience récente des élus sur la gestion des espaces verts dans le cadre urbain et des espaces naturels (trames vertes). Une partie des trames vertes prévues dans le SCOT de l'Agglomération d'Orléans est incluse au territoire. Il y a un travail à mener sur la mise en valeur du patrimoine de Beauce : <u>naturel</u> et bâti.</p> <p>Qualité des ressources naturelles : Engager une réflexion autour du SAGE, du contrat de rivière etc. Développer l'action de l'herboretum auprès des jardiniers particuliers et des communes (plantes remédiantes etc., programme de conférences par Leader) pour diffuser les bonnes pratiques.</p>

	<p>Gestion des déchets : Certains communes cherchent à développer la récupération des boues de station d'épuration et des déchets verts.</p>
<p>Solutions apportées</p>	<p>Qualité des milieux naturels : Agriculture : encourager une agriculture respectueuse de l'environnement et réduire les risques de pollution, encourager la diversification agricole, la sauvegarde du patrimoine bâti et des paysages agricoles, le soutien à la filière de culture en porte graine (et programme Leader) (avec Chambre d'Agriculture). Des diagnostics de biodiversité pour les exploitations agricoles ont été inclus à mi-parcours. Donc cela va permettre de communiquer sur l'agriculture et la biodiversité qui ne sont pas incompatible. La thématique Biodiversité sera plus présente dans l'Agenda 21, le prochain Contrat régional.</p> <p>Qualité des ressources naturelles : Travail sur l'assainissement des communes. Certaines font le choix de limiter l'utilisation des pesticides près des lieux de vie. Rivière : le Syndicat des Mauves, sur un ancien marécage qui correspond aujourd'hui à plusieurs bras de rivière qui se jettent dans la Loire et part dans la Beauce, met tous les acteurs usagers autour de la table pour travailler sur la rivière et la mettre en valeur, afin de gérer les conflits d'usages. Des études ont été menées et en ce moment ils procèdent au choix du programme d'actions.</p> <p>Projets d'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charte paysagère et architecturale sur les deux côtés Loire et Beauce, document utile et partagé. • La Région recense les corridors écologiques, les conclusions pourront être reprises dans le 3^{ème} Contrat car le territoire souhaite réfléchir à ses possibilités de trames verte et bleue. Il pourra également reprendre les conclusions des diagnostics écologiques des exploitations.

Finalité 3 : épanouissement de tous les êtres humains

Atouts	<p>Sports et loisirs : Présence d'équipements structurants (piscine de Beaugency)</p> <p>Culture : Saison culturelle à Beaugency, pôle culturel important.</p> <p>Education (formation, information) : Sensibilisation au développement durable à faire auprès des élus.</p> <p>Place de la concertation : Le Conseil de développement fonctionne bien, bonne participation des agriculteurs.</p>
Faiblesses	<p>Sports et loisirs : Manque d'équipements sportifs dans la partie Nord du territoire. Pas de politique territorial des sports et des loisirs sur le territoire.</p> <p>Culture : Manque de dynamique culturelle commune.</p> <p>Education (formation, information) : Manque de moyens de communication, d'un portail Internet. Volonté de créer un site interactif de type Encyclopedia.</p> <p>Place de la concertation : Faible représentation des acteurs du développement économique dans le Conseil de développement. Organe qui se renouvelle peu.</p>
Menaces	<p>Sports et loisirs : Face à la progression importante de la population, le risque existe que les équipements soient à saturation et ne correspondent pas à la demande. Une démarche prospective d'urbanisme doit amener à une prospective également en matière d'équipements sportifs.</p> <p>Place de la concertation : Pas d'évaluation en continue, souhait d'avoir une grille d'indicateurs à faire remplir par les communes.</p>
Opportunités	<p>Sports et loisirs : Faire un état des lieux de la situation du sport sur le territoire. Implication du mouvement sportif dans les projets sportifs.</p> <p>Culture : Les équipements culturels ont été soutenus mais il manque un projet culturel au territoire. Des associations commencent à travailler ensemble autour de projets culturels, une dynamique démarre dans ce sens (programme Leader). Comment diffuser sur le territoire une dynamique culturelle en valorisant les bonnes pratiques des collectivités les plus investies dans ce secteur sur le territoire (Beaugency).</p> <p>Education (formation, information) : Développer les NTIC. Le programme Leader a pour but de développer un sentiment d'appartenance, une identité au sein du territoire, valoriser l'aspect ruralité. C'est un but partagé avec le site Internet Loire Beauce Encyclopedia (c'est une demande des associations historiques car l'histoire de la Beauce notamment est méconnue).</p> <p>Place de la concertation et de la coopération : Prévoir la valorisation des actions innovantes et la prise de connaissance sur les pratiques de développement durable, par le biais des voyages d'études par exemple. Le programme Leader prévoit un travail de coopération avec d'autres Etats d'Europe (Pologne, Allemagne et République Tchèque).</p>

<p>Solutions apportées</p>	<p>Sports et loisirs : augmentation de l'offre d'activités pour les jeunes publics (création d'une salle des jeunes), réhabilitation et construction (terrain de tennis, vestiaires de football, piscine municipale, stade nautique, terrain multisports).</p> <p>Culture : développement de l'offre culturelle (salle associative et polyvalente, maison des associations pour des associations communales en Beauce (animation), association culturelle dynamique pour les activités culturelles en Val de Loire.</p> <p>Education (formation, information) : Ecole de musique et bibliothèques (projets en cours de réalisations, bibliothèque faite dans le premier contrat).</p> <p>Projets d'avenir : Site Loire Beauce Encyclopedia interactif, alimenté par toutes les associations du territoire. Schéma des équipements sportifs à l'échelle du Pays incluant les piscines. Mise en réseau des évènements culturels du territoire.</p>
---------------------------------------	--

Finalité 4 : cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Atouts	<p>Organisation de la mobilité : Accessibilité du territoire en TER. Organisation des transports en commun par le Conseil Général.</p> <p>Politique foncière :</p> <p>Urbanisme et cadre de vie : Le Pays est sous l'influence de l'Agglomération d'Orléans et constate une augmentation importante de la population à l'ouest du Pays. Des communes ont fait des investissements pour aménager les abords de leur gare.</p> <p>Accès aux services (dont la santé) : Les élus sont très concernés par ce thème, qui inclut l'accès de la population aux services. A mi-parcours, le Contrat régional a été recentré sur les services à la population. <u>Les atouts de l'existant en matière de services :</u> enfance et petite enfance pour lesquelles les communes se sont fortement mobilisées.</p>
Faiblesses	<p>Organisation de la mobilité : On constate l'augmentation des trajets domicile - travail entre le Pays et l'Agglomération d'Orléans. Toutes les communes du Pays sont à saturation au niveau de leurs gares (problème des parkings). Un seul EPCI, récent sur le territoire, donc jusqu'à maintenant il n'y avait pas d'autorité compétente sur la mobilité.</p> <p>Politique foncière : Manque de stratégie foncière malgré la pression avérée et inquiétante. Manque d'outils stratégiques.</p> <p>Urbanisme et cadre de vie : Le Pays s'urbanise fortement dans certaines zones, la pression foncière augmente. Manque de prise de conscience de ces enjeux.</p> <p>Accès aux services (dont la santé) : Les services sont peu regroupés sur le territoire. <u>Les manques actuels en matière de services :</u> services aux personnes âgées et de santé. Manque de porteur de projet concernant les services de santé.</p>
Menaces	<p>Organisation de la mobilité : Manque de réflexion sur les transports collectifs et les modes de déplacements doux.</p> <p>Politique foncière : Les risques qui existent sur le territoire sont en particuliers : <ul style="list-style-type: none"> • l'étalement urbain mal maîtrisé ; • la pression foncière qui augmente Le risque de subir l'influence d'Orléans plutôt que de décider et d'organiser la planification au niveau du territoire.</p> <p>Urbanisme et cadre de vie : Disparition de terres à forte valeur agronomique, des paysages de Val de Loire.</p> <p>Accès aux services (dont la santé) : Il existe une difficulté de travailler en réseau sur les maisons médicales, à envisager le regroupement, la mutualisation qui se révèle pourtant plus simple. Manque de contrôle sur l'augmentation de la population et sur les besoins de demain en terme de services. Le territoire va devoir réagir face à l'augmentation de la population et à son vieillissement, en parallèle à la disparition des commerces de proximité. Les menaces de fermeture des bureaux de Postes (courrier et banque) sont fortes sur certaines communes. Les habitants devront faire jusqu'à 15 ou 20 kilomètres pour aller à La Poste. Les communes vont devoir se substituer à ce service. Il s'agit bien d'un critère d'attractivité des communes. Les points multiservices n'ont pas eu beaucoup de succès, notamment en Beauce où les commerces partent.</p>

Opportunités	<p>Organisation de la mobilité : Mener une réflexion sur les transports en commun au sein du territoire.</p> <p>Politique foncière : L'Agglomération réfléchit dans son SCOT à intégrer des Pays limitrophes à sa réflexion. Faire le choix de quelle politique foncière ? Reprendre la réflexion autour d'un SCOT : sur le périmètre de trois Pays ? à inclure dans le SCOT de l'Agglomération d'Orléans ? C'est un outil opposable dans le cadre du problème de l'étalement urbain et en faveur de la disponibilité foncière pour l'arboriculture locale entre autres.</p> <p>Urbanisme et cadre de vie : Lancer une OPAH. Il y a encore beaucoup à faire sur la question du logement.</p> <p>Accès aux services (dont la santé) : Mener une réflexion sur les services d'urgence et de garde.</p>
Solutions apportées	<p>Organisation de la mobilité : Les projets de développement des modes de déplacement non polluants (études, pistes cyclables et voies piétonnières, aménagements routiers et paysagers) sont mis entre parenthèse car le Département révisé son plan d'itinéraire cyclable.</p> <p>Politique foncière :</p> <p>Urbanisme et cadre de vie : Aménagement des hameaux et entrées de bourgs (études, aménagement paysagers, éclairage, mobilier urbain), enfouissement des réseaux d'électricité, projets paysagers (STEP, bassin d'eau pluviale, complexe socio-culturel. pour le logement). Ce sont toutes les actions qui ne sont pas dans le contrat mais dans l'opération coeurs de village avec pour conditions les logements sociaux. Le Pays n'intervient pas dans l'urbanisme. Un PLH à l'échelle du Pays en 2001.</p> <p>Accès aux services (dont la santé) : Santé : projet d'un espace pour les personnes âgées regroupant une auxiliaire de vie et le portage de repas. Services : étude sur les services à la population, voir domaine de la santé plus haut, accueil petite enfance, amélioration accueil périscolaire (halte garderie, RAM, structure multi accueil, bâtiment etc.), salle polyvalente, mais pas vers toutes les cibles (plus complexe vers les personnes âgées du fait des soins médicalisés).</p> <p>Projets d'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que chaque communauté de communes se dote d'un PLH. • Réfléchir à la possibilité de lancer une OPAH. • Recenser les projets des communes et diffuser les bonnes pratiques (épicerie solidaire etc.).

Finalité 5 : dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Atouts	<p>Tourisme : Territoire appartient au Val de Loire patrimoine mondial. Présence de jardins, du château de Meung sur Loire d'importance régionale, de la ville de Beaugency (où passe le trajet de la Loire à vélo). Route du Blé.</p> <p>Agriculture : Le Groupement de Développement Agricole Loire Beauce permet aux agriculteurs de travailler en commun, et notamment sur l'agriculture durable (le GDA est impliqué dans la route du blé). Production de céréales en Beauce, sur les terres à très fortes valeurs agronomiques.</p> <p>Artisanat, commerce, industrie, tertiaire : Dynamique économique très forte sur la partie Loire (patrimoine mondial). Une ORAC a été conduite entre 2004 et 2006. Les ZA sur le territoire, en particulier la zone Synergie Val de Loire.</p>
Faiblesses	<p>Tourisme : Le territoire connaît surtout un tourisme de passage dû à un manque d'infrastructures d'hébergements touristiques. L'enjeu touristique correspond pourtant à un axe du Contrat, mais les actions restent timides.</p> <p>Agriculture : Régression de l'emploi agricole dans le Val de Loire, notamment dans l'arboriculture. Existence de micro filières locales spécifiques au territoire (betterave rouge), productions liées au terroir (cerise) en difficulté.</p> <p>Artisanat, commerce, industrie, tertiaire : Problème des ZA dans des zones d'arboriculture typique du patrimoine ligérien. Les ZA ne sont pas à proximité des gares.</p>
Menaces	<p>Tourisme : Deux autoroutes passent sur le territoire, qui a donc tendance à voir se développer des ZA logistiques, très consommatrices d'espace (et peu créatrices d'emplois locaux), ce qui va notamment à l'encontre des objectifs de développement touristique que pourrait se fixer le territoire. Mais le tourisme n'est pas une préoccupation majeure aujourd'hui pour le territoire qui possède pourtant un fort potentiel. La Beauce ne bénéficie pas d'une image touristique. Étalement urbain mal géré dans le Val de Loire.</p> <p>Agriculture : Étalement urbain. Disparition de l'emploi lié aux cultures spécialisées.</p> <p>Artisanat, commerce, industrie, tertiaire : Un projet de ZA logistique important existe sur la partie Beauce. Accepter toutes les installations d'entreprises sans préoccupations sociales ni environnementales de long terme.</p>
Opportunités	<p>Tourisme : Mener une étude sur le potentiel touristique (surtout dans le cadre de la Route du Blé en Beauce)</p> <p>Agriculture : Le programme Leader Route du Blé peut permettre de travailler en commun avec les Pays voisins. Accompagner la :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réflexion sur la filière bois (haies) qui voit le jour à travers le programme Leader. Avoir une réflexion plutôt sur tous les potentiels énergétiques à la disposition du territoire dans les différentes filières agricoles. • réflexion sur les circuits courts à destination des cantines qui débute.

	<p>Artisanat, commerce, industrie, tertiaire : Mener une réflexion sur le choix de l'accueil des activités économiques sur le territoire. Réfléchir à la possibilité d'une approche différenciée entre les deux identités du territoire. Anticiper les opportunités de développement. Des possibilités existent en agroalimentaire et BTP entre autres (à explorer dans les nouvelles technologies par exemple). ORAC : un succès en 2004-2006, à relancer en 2011. Développer les services aux entreprises. Mener une démarche qualité sur les ZA existantes.</p>
<p>Solutions apportées</p>	<p>Tourisme : Tourisme : route du blé (tourisme local, rapprochement des ruraux, néoruraux et citadins), mise en valeur de sites touristiques et patrimoniaux de Beauce et dans le Val de Loire, (réhabilitation de l'auberge de jeunesse, une aire de camping cars). Leader route du Blé sur plusieurs territoires. réalisation d'un schéma touristique pour évaluer la Route du Blé et formuler des préconisations en matière de tourisme sur le territoire et de travail avec d'autres Pays voisins.</p> <p>Agriculture : Le programme Leader propose une vision économique de diversification de l'agriculture : créer de nouvelles filières locales afin de créer des emplois locaux. Le Contrat a permis d'encourager une agriculture respectueuse de l'environnement et réduire les risques de pollution, encourager la diversification agricole, la sauvegarde du patrimoine bâti et des paysages agricoles, le soutien à la filière de culture en porte graine.</p> <p>Artisanat, commerce, industrie, tertiaire : Aménagement de zones d'activités pour l'accueil des entreprises (éclairage, espaces verts), une ZA avec démarche qualité environnementale régionale, aménagement d'un traiteur-multiservices. Le projet de traiteur va créer deux emplois au moins, les actions sur les ZA ont un impact ainsi que la création de services à la population.</p> <p>Projets d'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir le Conseil de développement aux thèmes de l'économie solidaire, aux projets d'AMAP etc. • Une deuxième ORAC sera lancée en 2011. • SCOT. • Intégration des produits biologiques locaux dans les cantines du territoire. • S'appuyer d'avantage sur la Loire pour le développement touristique : structurer une offre, développer un produit.

A noter :

Une seule Communauté de communes, très récente, donc un manque au niveau de l'échelon intermédiaire entre les communes et le Pays et un déficit de maîtrise d'ouvrage et de moyens financiers pour porter les projets.

Beaugency et Saint Ay lancent leurs Agenda 21.

Ces communes se posent la question de la mise en cohérence avec l'Agenda 21 du Pays.



**Assistance méthodologique préalable
à l'élaboration d'Agenda 21
pour les Pays et les Agglomérations**



Pays Loire Beauce
Réunion de lancement et atelier participatif
27 mai 2009



Sommaire

1. Introduction

1. Qu'est-ce que le développement durable ?
2. Une prise de conscience mondiale
3. Contexte français
4. Les Agenda 21 en France en 2009
5. Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?
6. Cadre de référence du MEEDDAT

2. Présentation de la mission

1. Cadre d'intervention régional
2. Objectifs du dispositif d'accompagnement
3. Présentation de la méthodologie

3. Débats et échanges

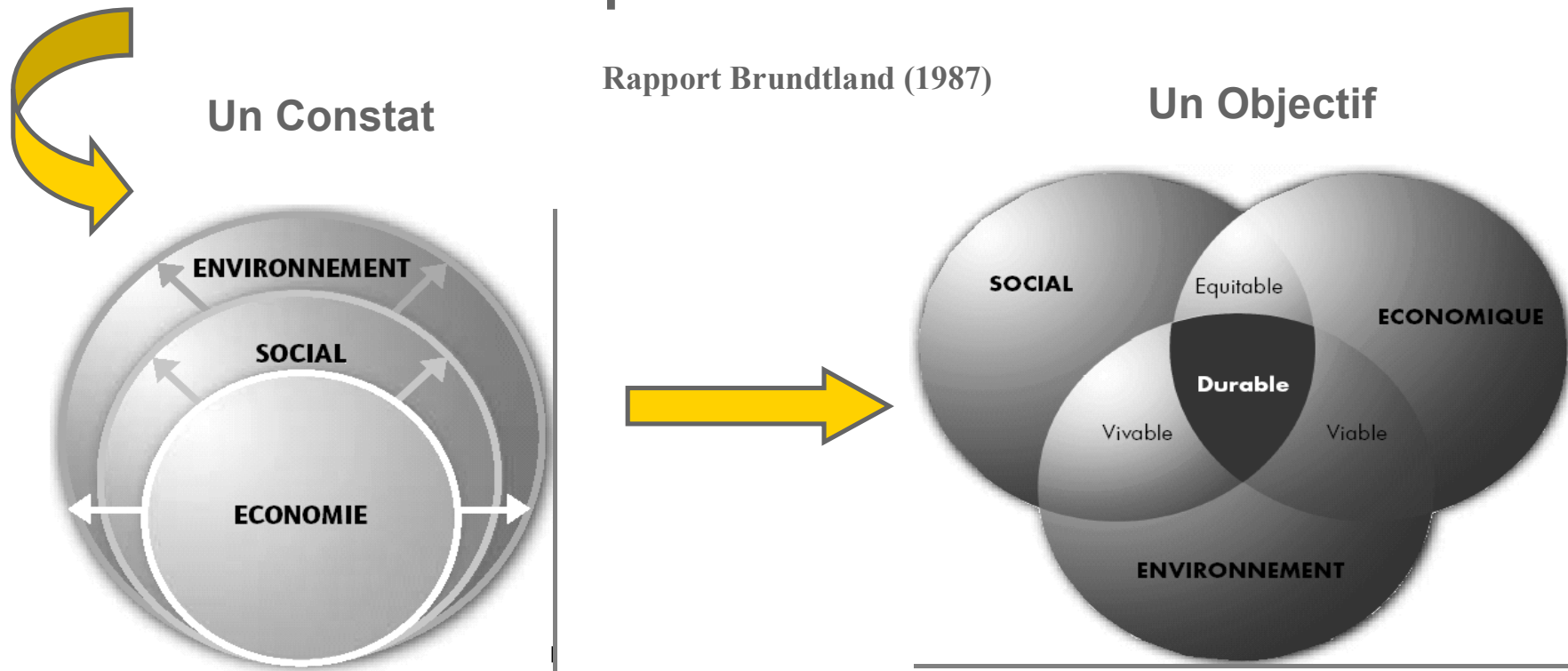
1. Grille de lecture de la charte de développement
2. Attentes vis-à-vis de l'Agenda 21
3. Présentation de l'atelier participatif



1. Introduction

1. Qu'est-ce que le développement durable ?

« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »



Rapport Brundtland (1987)

Un Objectif

Source : Ministère de l'Aménagement
du Territoire et de l'Environnement

2. Une prise de conscience mondiale

Au niveau mondial :

- ▶ 1992 Sommet de la Terre de Rio
 - ▶ signature de l'Agenda 21 ou acte 21
 - ▶ chapitre 28 = élaboration d'Agenda 21 locaux
- ▶ 1997 Protocole de Kyoto
 - ▶ réduction de 5,2 % des émissions de GES d'ici à 2012 par rapport à celles de 1990
- ▶ 2002 Johannesburg
 - ▶ Prise de décisions mondiales portant sur l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture, la biodiversité

Au niveau européen :

- ▶ 2001 Göteborg, Stratégie Européenne de Développement Durable (SEDD) assigne 3 objectifs pour 2020 :
 - ▶ - 20 % pour les émissions de gaz à effet de serre,
 - ▶ + 20 % d'efficacité énergétique,
 - ▶ + 20 % d'énergies renouvelables.
- ▶ 10 000 Agenda 21 dans le monde dont 80 % en Europe



3. Contexte français

- ▶ **2003 : Stratégie Nationale de Développement Durable SNDD** (réactualisée pour 2009-2012)
 - ▶ 9 thèmes ou défis repris dans le Grenelle de l'environnement
 - ▶ Décide de favoriser la réalisation des Agenda 21 locaux
 - ▶ Fixe l'objectif de 500 Agenda 21 avant fin 2008

- ▶ **2004 : adoption du Plan Climat National décliné et concrétisé au niveau local**
 - ▶ Cadre d'action permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux de la collectivité autour de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre
 - ▶ 169 plans climats territoriaux en projet
 - ▶ En février 2009 : les PCT concernaient plus de 60 intercommunalités, une cinquantaine de territoires de projet (dont les Pays), plus de 50 collectivités territoriales

- ▶ **2005 : adoption de la Charte (constitutionnelle) de l'environnement**

- ▶ **2007 : Grenelle de l'Environnement**
 - ▶ Méthode originale, 5 collèges (Etat, collectivités, ONG, employeurs, salariés)
 - ▶ Aboutit à 2 projets de loi (Grenelle 1 et 2) fixant les objectifs, la mise en pratique
 - ▶ Démarche largement reprise (Grenelle de l'insertion, de la mer, des ondes, etc.)

Grenelle de l'environnement 2007

▶ Les constats

- ▶ Transport = 26% des émissions de CO2 en France
- ▶ 83% des déplacements personnels en voiture, 10% en train, 1,5% en avion
- ▶ Bâti consomme 42,5% de l'énergie finale en France
- ▶ Consommation moyenne résidence principale : 240 kW/m²/an

▶ Les grands objectifs

Priorité : lutte contre le changement climatique

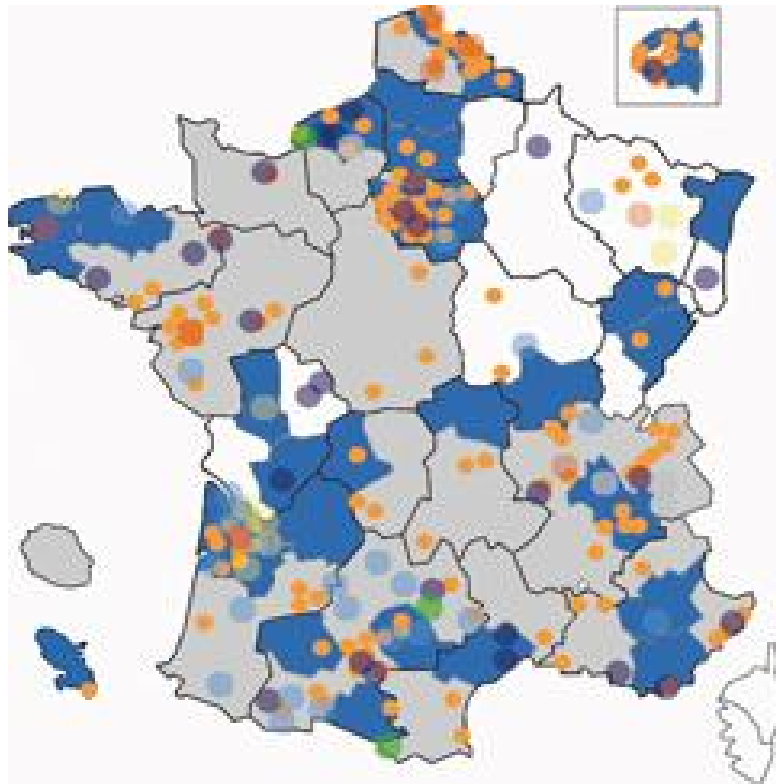
- ▶ À partir de 2012 : constructions neuves Bâtiment Basse Consommation-50 kW/m²/an (2010 pour bâtiments publics)
- ▶ Promotion de l'urbanisme durable, développement des écoquartiers,
- ▶ D'ici à 2020 : réduction de 38% de la consommation énergétique des bâtiments,

- ▶ Réduire les émissions de CO2 liés au transport de 20%,
- ▶ Promotion des politiques globales de mobilité durable

- ▶ Promotion des plans climat territoriaux

4. Agenda 21 en France en 2009

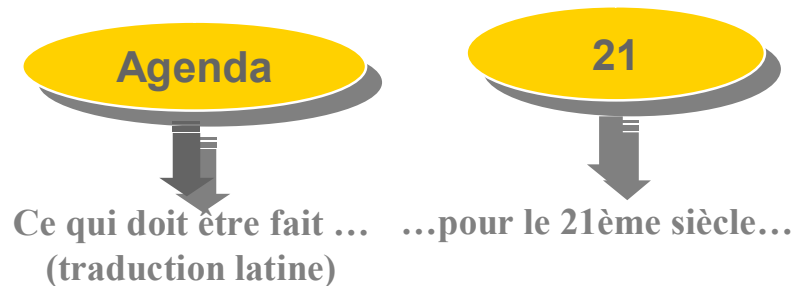
- ▶ Plus de 550 Agenda 21 en France
- ▶ Dont 15 Pays et 35 Communautés d'agglomération



- 4 Agenda 21 en Région Centre :
 - Orléans ville et Agglomération
 - villes de Châteauroux et Bourges
- Des Agenda 21 de Pays en Régions :
 - Aquitaine
 - Midi-Pyrénées
 - Normandie
 - Rhône Alpes

5. Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

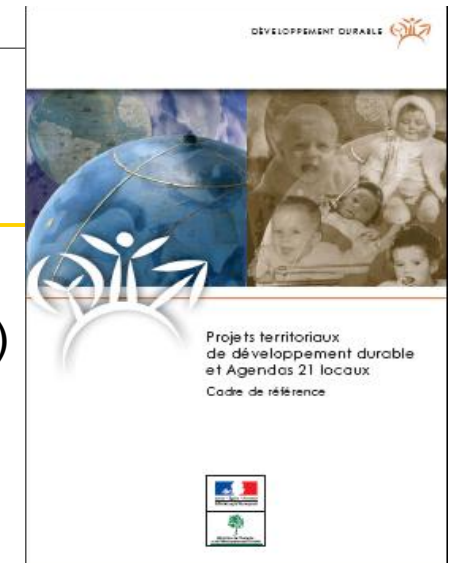
- ▶ L'Agenda 21 : une démarche volontaire sur un territoire



- ▶ L'Agenda 21 : un processus opérationnel
 - ▶ Objectif : tendre vers un développement plus harmonieux, plus respectueux et plus solidaire
 - ▶ Programme d'action à 5 ans minimum
 - ▶ Met en application le développement durable dans tous les aspects de la réalité d'un territoire (comportements, vie sociale et culturelle, environnement, économie, relations avec les territoires proches et lointains)
- ▶ L'Agenda 21 : une méthodologie précise
 - ▶ un processus de **concertation** pour mener à bien toutes les étapes de la démarche
 - ▶ un **diagnostic** partagé
 - ▶ une identification d'**enjeux spatialisés**
 - ▶ une formulation d'objectifs et d'une **stratégie**
 - ▶ un **programme d'actions**
 - ▶ La **mise en œuvre** et l'**évaluation** de ce programme d'actions

6. Cadre de référence du MEEDDAT

- ▶ **Reconnaissance nationale des démarches de développement durable** (circulaire du MEDD du 13 juillet 2006)
- ▶ **Des pré-requis méthodologiques**
 - ▶ **5 finalités** de développement durable :
 - ▶ Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
 - ▶ Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
 - ▶ Epanouissement de tous les êtres humains
 - ▶ Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
 - ▶ Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables
 - ▶ **5 éléments déterminants** de la démarche
 - ▶ Participation des acteurs
 - ▶ Organisation du pilotage
 - ▶ Transversalité des approches
 - ▶ Evaluation partagée
 - ▶ Stratégie d'amélioration continue





2. Présentation de la mission

1. Cadre d'intervention régional

Un contrat traduisant la rencontre des priorités locales avec les priorités régionales

Deux blocs de priorités

- ▶ Un premier bloc de priorités composé de 7 thématiques qui sont toutes traitées au titre du Contrat – elles doivent correspondre à 35 % de la dotation
 - ▶ Formation / Développement et innovation économique
 - ▶ Services à la population
 - ▶ Habitat et rénovation urbaine
 - ▶ Performance énergétique
 - ▶ Qualité des paysages
 - ▶ Mobilité
 - ▶ Biodiversité / Eau
- ▶ Les autres priorités doivent répondre aux enjeux suivants
 - ▶ Économie touristique
 - ▶ Développement de l'accès à la culture
 - ▶ Aménagements urbains – Cadre de vie
 - ▶ Activités sportives et de loisirs
 - ▶ Agriculture

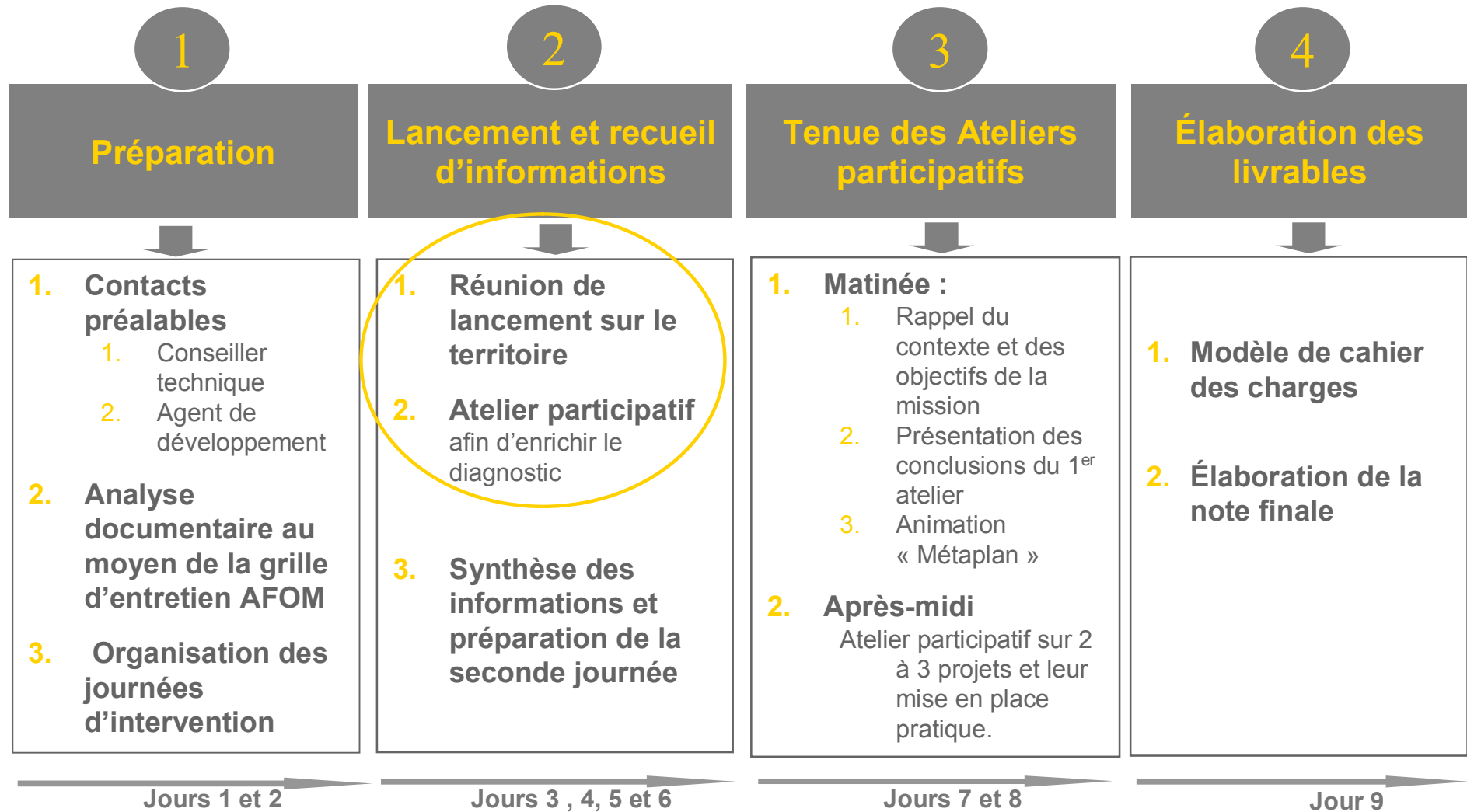
2. Objectifs du dispositif d'accompagnement

- ▶ La mission d'accompagnement s'inscrit dans les priorités régionales de la 3^{ème} génération de contrats régionaux
 - ▶ renforcer les priorités insuffisamment traitées dans la seconde génération de contrats (modules obligatoires)
 - ▶ accompagner les territoires dans une **démarche d'Agenda 21 ou de développement durable**

- ▶ Les 2 étapes de l'accompagnement de la Région
 - ▶ **Étape 1 : Analyse et conseils préalables**
 - ▶ Étape 2 : Financement de l'Agenda 21

- ▶ Notre mission : aider les territoires à s'engager dans leur Agenda 21
 - ▶ Apport d'éléments méthodologiques et de fond pour
 - ▶ Réaliser un pré-diagnostic de développement durable partagé
 - ▶ Définir en concertation des enjeux majeurs pour le territoire
 - ▶ Élaborer des pistes d'actions communes
 - ▶ Fournir des documents types pour lancer efficacement la démarche (cahier des charges etc.)

3. Présentation de la méthodologie





3. Débats et échanges

1. Grille de lecture de la Charte de développement

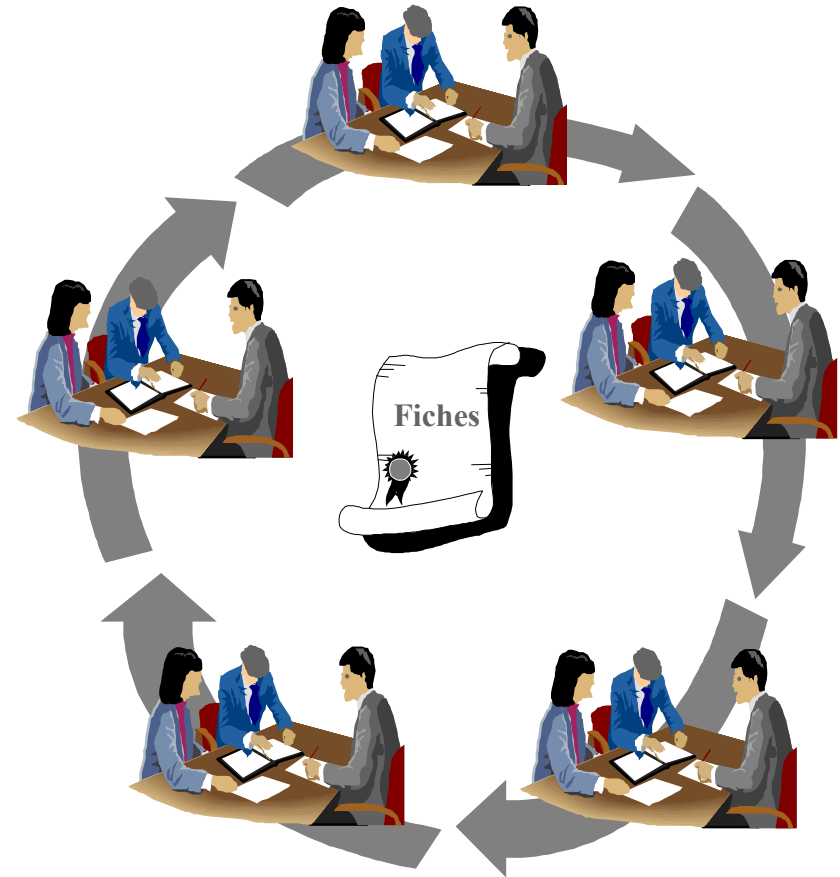
Les finalités du développement durable	Exemples de thématiques	Quelques exemples d'actions menées sur le territoire
1. Lutte contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Transports ▶ Aménagement et bâti ▶ Énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Diagnostic énergétiques des exploitations agricoles (PLANETE) ▶ Audits énergétiques de bâtiments publics
2. Préservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Qualité des milieux ▶ Qualité des ressources ▶ Gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Diagnostics de biodiversité des exploitations (mi-parcours) ▶ Gestion d'une zone humide par le Syndicat des Mauves
3. Épanouissement de tous	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accès aux sports et loisirs ▶ Accès à la culture ▶ Formation, information ▶ Place de la concertation 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réhabilitation et construction d'équipements sportifs et de loisirs ▶ Création d'une école de musique, de bibliothèques
4. Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organisation de la mobilité ▶ Politique foncière ▶ Urbanisme et cadre de vie ▶ Accès aux services (dont la santé) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Opérations Cœurs de villages ▶ Étude sur les services à la population ▶ Services à l'enfance et la petite enfance
5. Modes de production et de consommation responsables	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tourisme ▶ Agriculture ▶ Développement économique éco responsable ▶ Recours à l'emploi local 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Route du Blé en Beauce ▶ Soutien de la diversification agricole ▶ Aménagements de ZA

2. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de votre Agenda 21 ?

- ▶ Des travaux ont déjà été engagés sur le thème du développement durable (Charte, Leader), l'Agenda 21 doit s'inscrire dans le prolongement de ces travaux
- ▶ Faire en sorte que le plus grand nombre prenne conscience de la nécessité d'une démarche DD
- ▶ Approfondir les questions liées au transport (projet de plateforme de ferroutage, transports en commun)
- ▶ Aide à l'accompagnement des petites collectivités sur les questions DD
- ▶ Question de l'intercommunalité
- ▶ Faire adhérer la population à la démarche (informations sur les réalisations du Pays et des communes), participation (groupes de réflexion)

3. Présentation de l'atelier participatif

- ▶ 4 à 5 groupes
- ▶ 5 fiches traitées par groupe
- ▶ 1 fiche par finalité du développement durable
- ▶ 1 fiche traitée en 20 minutes
 - ▶ Désignation d'un rapporteur
 - ▶ Lecture individuelle de la fiche
 - ▶ Enrichissement collectif de la fiche
 - ▶ Annotations par le rapporteur
- ▶ Restitution générale





Vos contacts

Christophe Sanson

06 82 17 39 50

01 46 93 82 53

Audrey Levy

Audrey.levy@fr.ey.com

01 46 93 61 67

Jennifer Guinot

Jennifer.guinot@fr.ey.com

01 46 93 49 91

Fiche de diagnostic de territoire selon les 5 finalités du développement durable

Territoire :

Pays Loire Beauce

Date :

27/05/09

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

<p>Atouts du territoire et opportunités à saisir</p> <p>Transports, aménagement et bâti, énergies renouvelables, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses gares et réseau TER bien développé - Rabattement vers les gares en transports en commun - Fort potentiel agronomique des sols en Beauce pour production d'agro carburants - Le GDA (Groupement de Développement Agricole) de Beauce lance la réflexion sur les énergies renouvelables - Potentiel de développement de l'éolien en Beauce - Réflexions naissantes : AEU, Plan Climat, Bilan Carbone, SCOT (échelle à définir) <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - filière bois à développer - Potentiel de la nappe Beauce pour la géothermie - 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur une partie du territoire (ex : manque sur canton de Patay) - Zone de protection où éolien ne peut être implanté - SCOT, Plan Climat... : mutualisation des coûts - Agrocarburants : problème d'image, équilibre à trouver entre protection nature et production - Réduction du coût énergétique des travaux
<p>Faiblesses du territoire et menaces à éviter</p> <p>Transports, aménagement et bâti, énergies renouvelables, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'EPCI donc manque de maîtrise d'ouvrage. - Proximité d'Orléans donc augmentation de la population, d'où : <ul style="list-style-type: none"> - augmentation de l'urbanisation, des constructions, - augmentation de la pression foncière - augmentation des trajets domicile-travail. - Manque d'une vision, de prospective, pour l'aménagement du territoire. - Manque de sensibilisation des élus sur les nouvelles énergies. <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questionnement sur l'éolien 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de sensibilisation (pas une volonté directe), - Transports en commun à développer - Veiller à la préservation des zones naturelles - Sensibilisation existe, mais manque de vision à LT et MT - manque d'information et de communication - manque de MO intercommunale
<p>Solutions apportées par le Pays jusqu'à présent</p> <p>Transports, aménagement et bâti, énergies renouvelables, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du stationnement aux abords des gares - Diagnostic énergétique PLANETE des exploitations agricoles - 7 audits énergétiques de bâtiments publics au titre du Contrat régional - - - - <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - - - - - -

Fiche de diagnostic de territoire selon les 5 finalités du développement durable

Territoire :

Pays Loire Beauce

Date :

27/05/09

Finalité 2 : préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

<p>Atouts du territoire et opportunités à saisir</p> <p>Qualité des milieux naturels, qualité des ressources naturelles, gestion des déchets, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partie Loire du territoire classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. - Diversité paysagère et mosaïque de cultures agricoles (arboriculture). - Existence d'une étude paysagère faite par la Mission Loire. - Présence de ZNIEFF, ZPS, ZICO, ZPPAUP sur le territoire. - Stations d'épuration et réflexion des communes sur la gestion des déchets (récupération des boues et des déchets verts). - Une réflexion démarre autour du SAGE et du Contrat de rivière. - Possibilité de réflexion sur les trames vertes pour mettre en valeur le patrimoine naturel. <p>Remarques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - présence de 2 syndicats des ordures ménagères performants - zones de protection surtout sur Val de Loire - Tri à faire évoluer (solvants, DEEE...) - Passerelle et corridors écologiques à installer - -
<p>Faiblesses du territoire et menaces à éviter</p> <p>Qualité des milieux naturels, qualité des ressources naturelles, gestion des déchets, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A mi-parcours, retrait du Contrat régional des actions de valorisation du patrimoine de la Loire. - Espaces agricoles et arboriculture menacés par la pression foncière. - Pollution des nappes phréatiques en Beauce, en augmentation. - Manque de projets pour valoriser l'étude paysagère. - Etalement urbain au détriment de certains espaces naturels. - Difficulté du maintien de l'agriculture périurbaine. <p>Remarques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - manque de cohérence dans gestion foncière - pollution de la nappe phréatique relative au système de seuils en place : il n'y aurait pas augmentation de la pollution - méconnaissance de la biodiversité, sensibilisation à faire auprès des habitants - enfouissement des déchets et répercussions liées aux anciens puits d'enfouissement - -
<p>Solutions apportées par le Pays jusqu'à présent</p> <p>Qualité des milieux naturels, qualité des ressources naturelles, gestion des déchets, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les communes ont travaillé sur l'assainissement. - Des communes limitent l'utilisation des pesticides près des lieux de vie. (en cours de réflexion) - Le Contrat de Pays inclus à mi-parcours les diagnostics de biodiversité pour les exploitations. - Le Syndicat des Mauves travaille à résoudre les conflits d'usages et mener un programme d'actions autour d'une zone humide. <p>Remarques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sur plusieurs communes audit des fuites d'eau, réduction des branchements plomb - action pour biodiversité dans Leader - améliorer la communication par le Pays - - -

Fiche de diagnostic de territoire selon les 5 finalités du développement durable

Territoire :

Pays Loire Beauce

Date :

27/05/09

Finalité 3 : épanouissement de tous les êtres humains

<p>Atouts du territoire et opportunités à saisir</p> <p>Sports et loisirs, culture, éducation (formation, information), place de la concertation, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'équipements structurants (piscine de Beaugency). - Saison culturelle à Beaugency, associations culturelles dynamiques. - Lancement du projet de site Internet interactif Loire Beauce Encyclopedia pour valoriser l'aspect ruralité, développer l'identité du territoire. - Possibilité de création d'une dynamique culturelle commune sur le territoire. - Des bonnes pratiques de développement durable existent, mais elles ne sont pas connus de tous. - Réflexion autour du développement des NTIC. <p>Remarques : Développer les activités sports et autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - animation de la Route du blé qui met en valeur de nombreuses animations communales - présence du CADO (centre art) - - - -
<p>Faiblesses du territoire et menaces à éviter</p> <p>Sports et loisirs, culture, éducation (formation, information), place de la concertation, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'équipements sportifs dans la partie Nord du territoire. - Manque de politique territorial des sports et loisirs sur le territoire. - Manque d'un état des lieux concernant les sports sur le territoire. - <i>Faible représentation des acteurs économiques dans le Conseil de développement. (fort)</i> - Face à l'augmentation de la population, risque de saturation des équipements sportifs et d'évolution de la demande. (professeur sportif augmentent le coût de fonctionnement, membres des associations fluctuant) <p>Remarques : Coûts des équipements élevés Loire toujours pas « baignable » Activités intergénérationnelles peu développées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>propositions excessives</i> - manque d'intercommunalité - - - -
<p>Solutions apportées par le Pays jusqu'à présent</p> <p>Sports et loisirs, culture, éducation (formation, information), place de la concertation, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'offre d'activités pour les jeunes (création salle des jeunes etc.) - Réhabilitation et construction d'équipements (tennis, foot, piscine, stade etc.) - Développement de l'offre culturelle par le soutien des associations. - Création d'une école de musique, de bibliothèques. <p>Remarques : Actions à pérenniser, activités musicales (chorales...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - - - - - -

Fiche de diagnostic de territoire selon les 5 finalités du développement durable

Territoire :

Pays Loire Beauce

Date :

27/05/09

Finalité 4 : cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

<p>Atouts du territoire et opportunités à saisir</p> <p>Organisation de la mobilité, politique foncière, urbanisme et cadre de vie, accès aux services</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne accessibilité du territoire en TER. (principalement axe ligérien, essentiel de la population) - Elus fortement mobilisés sur la question des services. Beaucoup d'actions menées en faveur de l'enfance et la petite enfance. Et des personnes âgées - Opportunité de réaliser un SCOT (outil opposable), mais à quelle échelle ? - Il y a beaucoup à faire sur la question du logement : possibilité de lancement d'une OPAH ? - Réflexion sur les services d'urgence et de garde. <p>Remarques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - manque de cohérence entre les différentes communes - plusieurs projets de maisons médicales en cours - développement de l'hospitalisation à domicile - gardes atypiques => solutions appropriées à trouver - -
<p>Faiblesses du territoire et menaces à éviter</p> <p>Organisation de la mobilité, politique foncière, urbanisme et cadre de vie, accès aux services</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les gares sont à saturation (parkings). - Risques liés à l'étalement urbain (Pays résidentiel) et la pression foncière. - Risques liés à l'augmentation de la population et à son vieillissement. (à anticiper) - Les services sont peu regroupés sur le territoire. (mutualisation) - Manque de services pour les personnes âgées et pour la santé. - Difficulté de réfléchir en commun (maisons de santé, points multiservices etc.) - Manque de stratégie foncière sur le territoire et d'une stratégie de l'habitat. (Pays est-il le bon périmètre ?) <p>Remarques :</p> <p>Améliorer les moyens sur le suivi du maintien à domicile des personnes âgées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - - - - - -
<p>Solutions apportées par le Pays jusqu'à présent</p> <p>Organisation de la mobilité, politique foncière, urbanisme et cadre de vie, accès aux services</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des hameaux et entrées de bourgs. - Projets paysagers autour d'équipement (bassin, station d'épuration, complexe socioculturel). - Opération Cœur de Village (logements sociaux). - Etude sur les services à la population. - Services enfance et petite enfance (halte garderie, Relais d'Assistance Maternelle, structure multi accueil). <p>Remarques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - - - - -

Fiche de diagnostic de territoire selon les 5 finalités du développement durable

Territoire :

Pays Loire Beauce

Date :

27/05/09

Finalité 5 : dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

<p>Atouts du territoire et opportunités à saisir</p> <p>Tourisme, agriculture, développement économique, emploi local</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine : Château de Meung sur Loire, jardins, ville de Beaugency. (Moulins de Beauce...) - Groupement de Développement Agricole Loire Beauce : travail en commun des agriculteurs notamment sur l'agriculture durable. - La dynamique économique est très forte sur la partie Loire. - Possibilité de réalisation d'une étude sur le potentiel touristique du territoire. - Réflexions sur la filière bois, les potentiels agricoles, le développement des circuits courts. - Réflexion sur les démarches de qualité et les services aux entreprises sur les ZA. <p>Remarques :</p> <p>Potentiel sur le développement de circuits courts (projets en cours) Encourager le ferroutage Mise en place de jardins ouvriers Intégrer la question de l'accueil vélo dans l'hébergement touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - terres agricoles de qualité - développement touristique (randonnées) - méconnaissance du territoire par les habitants - itinéraire Loire à Vélo et Fêtes de la Loire - Plan départemental des pistes cyclables et GR -
<p>Faiblesses du territoire et menaces à éviter</p> <p>Tourisme, agriculture, développement économique, emploi local</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme de passage dû à un manque d'infrastructures d'hébergements. Peut-on aller plus loin que le tourisme de passage ? - La Beauce ne bénéficie pas d'une image touristique. - Manque de projet touristique malgré un fort potentiel. - Les ZA ne sont pas à proximité des gares. - Développement des ZA logistiques très consommatrices d'espace et peu pourvoyeuses d'emplois localement. - Certaines ZA se développent au détriment de zones d'arboriculture typiques. - Réflexion sur les choix concernant l'implantation des ZA, l'accueil des entreprises et le maintien de l'agriculture. <p>Remarques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - développer production-consommation directe - - - -
<p>Solutions apportées par le Pays jusqu'à présent</p> <p>Tourisme, agriculture, développement économique, emploi local</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Route du Blé (Leader interPays). - Le Contrat régional a permis d'encourager la diversification agricole et l'approche environnementale dans les exploitations. - Aménagement de ZA pour l'accueil des entreprises. <p>Remarques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - - - - -



Assistance méthodologique préalable à l'élaboration d'Agenda 21 pour les Pays et les Agglomérations



Pays Loire Beauce
Ateliers participatifs du 17 juin 2009



Sommaire

1. Introduction

1. Qu'est-ce que le développement durable ?
2. Cadre de référence du MEEDDAT

2. Rappel de la mission

1. Objectifs du dispositif d'accompagnement
2. Présentation de la méthodologie

3. Synthèse de vos travaux

4. Grands enjeux et pistes d'actions pour le territoire

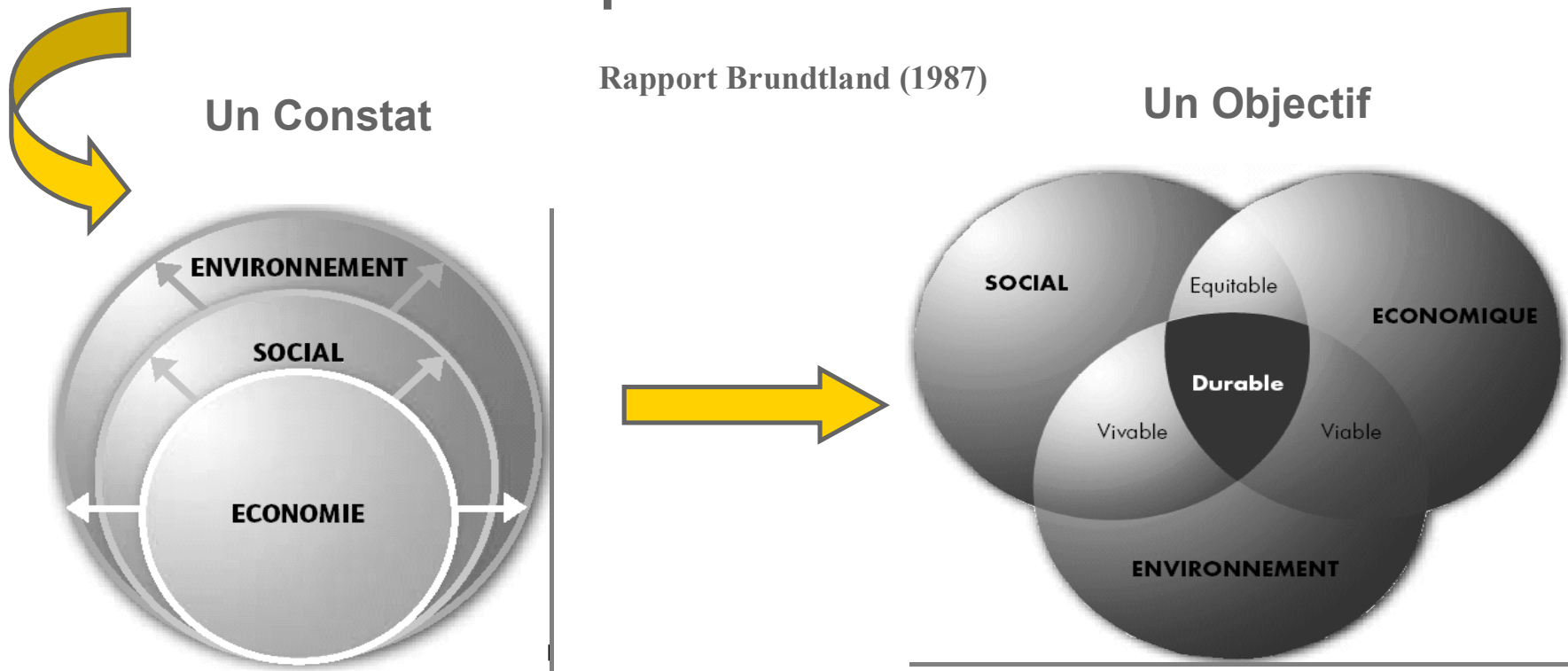
1. Les priorités envisagées pour votre territoire
2. La méthode de travail : métaplan numérique
3. Atelier n°1 (matin) : priorités et actions concrètes
4. Atelier n°2 (après-midi) : projets



1. Introduction

1. Qu'est-ce que le développement durable ?

« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »



Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

2. Cadre de référence du MEEDDAT

- ▶ **Reconnaissance nationale des démarches de développement durable** (circulaire du MEDD du 13 juillet 2006)
- ▶ **Des pré-requis méthodologiques**
 - ▶ **5 finalités** de développement durable :
 - ▶ Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
 - ▶ Conservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
 - ▶ Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
 - ▶ Épanouissement de tous les êtres humains
 - ▶ Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables
 - ▶ **5 éléments déterminants** de la démarche
 - ▶ Participation des acteurs
 - ▶ Organisation du pilotage
 - ▶ Transversalité des approches
 - ▶ Évaluation partagée
 - ▶ Stratégie d'amélioration continue





2. Présentation de la mission

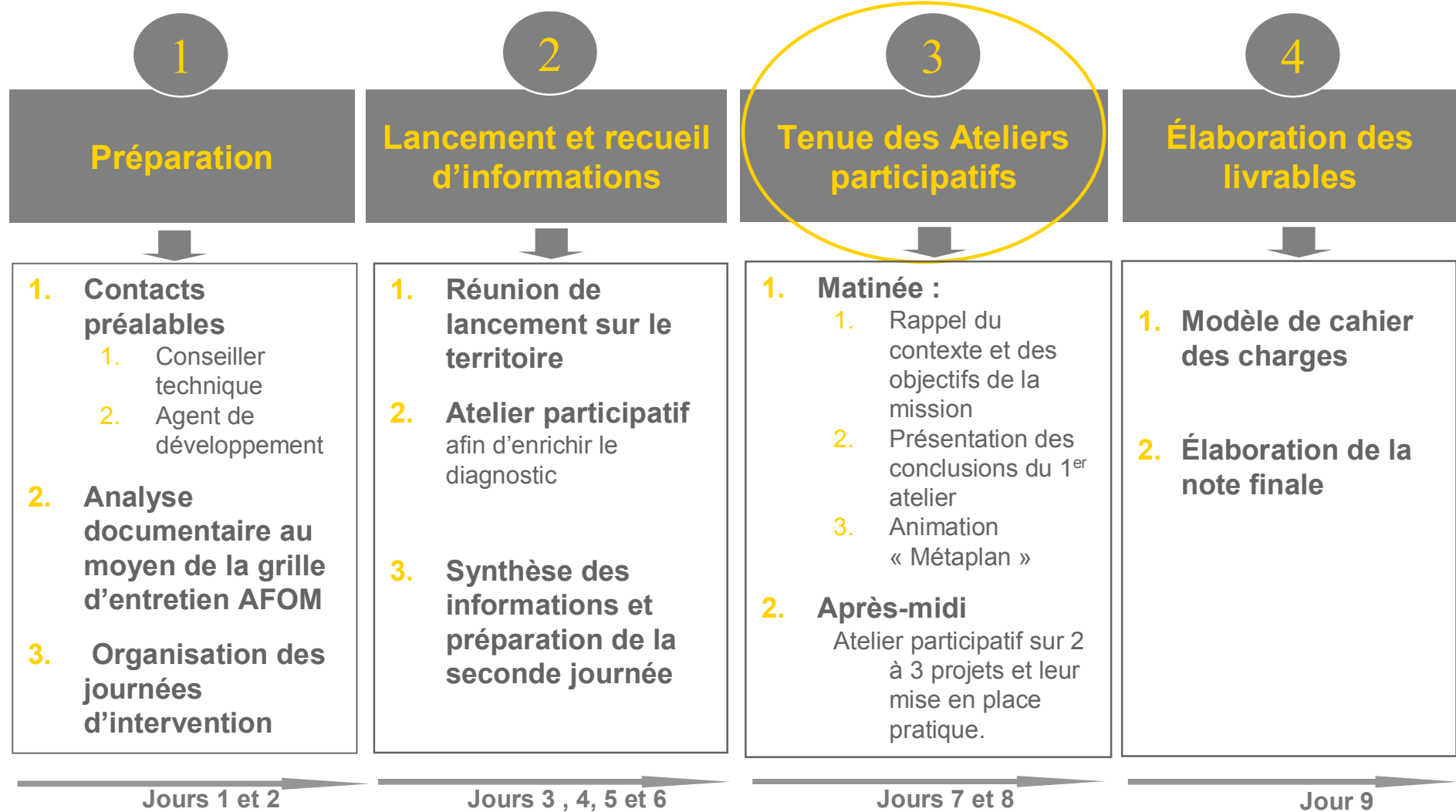
1. Objectifs du dispositif d'accompagnement

- ▶ La mission d'accompagnement s'inscrit dans les priorités régionales de la 3^{ème} génération de contrats régionaux
 - ▶ renforcer les priorités insuffisamment traitées dans la seconde génération de contrats (modules obligatoires)
 - ▶ accompagner les territoires dans une **démarche d'Agenda 21 ou de développement durable**

- ▶ Les 2 étapes de l'accompagnement de la Région
 - ▶ **Étape 1 : Analyse et conseils préalables**
 - ▶ Étape 2 : Financement de l'Agenda 21

- ▶ Notre mission : aider les territoires à s'engager dans leur Agenda 21
 - ▶ Apport d'éléments méthodologiques et de fond pour
 - ▶ Réaliser un pré-diagnostic de développement durable partagé
 - ▶ **Définir en concertation des enjeux majeurs pour le territoire**
 - ▶ **Élaborer des pistes d'actions communes**
 - ▶ Fournir des documents types pour lancer efficacement la démarche (cahier des charges etc.)

2. Présentation de la méthodologie





3. Synthèse de vos travaux

1. Lutte contre le changement climatique

État actuel	Atouts et opportunités	<ul style="list-style-type: none">▶ Potentiel de développement des énergies renouvelables▶ Réseau ferré et transports en commun associés
	Faiblesses et pressions	<ul style="list-style-type: none">▶ Manque de maîtrise d'ouvrage intercommunale▶ Augmentation de la population : problème de pression foncière et de mobilité
Réponses actuelles du territoire		<ul style="list-style-type: none">▶ Organisation du stationnement aux abords des gares▶ Diagnostic PLANETE pour les exploitations agricoles▶ Audits énergétiques de bâtiments publics
Projets d'avenir		<ul style="list-style-type: none">▶ Développer la filière bois▶ Développer les transports en commun▶ Lancer des projets globaux : SCOT, Plan Climat, etc.▶ Organiser la communication et le partage des connaissances sur les nouvelles énergies

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

État actuel	Atouts et opportunités	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Patrimoine naturel, paysager et agricole d'exception ▶ Gestion des déchets et de l'assainissement
	Faiblesses et pressions	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Manque de cohérence dans la gestion foncière (espaces naturels et agricoles menacés) ▶ Manque de connaissances et de valorisation de la biodiversité
Réponses actuelles du territoire		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Leader : actions en faveur de la biodiversité ▶ Travail du Syndicat des Mauves ▶ Diagnostic de biodiversité des exploitations
Projets d'avenir		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pousser la réflexion autour du SAGE et du Contrat de rivière ▶ Réflexion sur les trames vertes ▶ Valoriser l'étude paysagère

3. Épanouissement de tous les êtres humains

État actuel	Atouts et opportunités	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Saisons et associations culturelles ▶ Équipements de loisirs structurants
	Faiblesses et pressions	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Activités intergénérationnelles peu développées ▶ Manque d'une politique territoriale des sports et loisirs ▶ Manque d'un état des lieux des activités sur le territoire
Réponses actuelles du territoire		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmentation de l'offre culturelle et de loisirs (jeunes) ▶ Amélioration des équipements sportifs ▶ Création d'une école de musique et de bibliothèques ▶ Animation de la Route du Blé
Projets d'avenir		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les activités ▶ Pérenniser les activités (chorales etc.)

4. Cohésion sociale et solidarité des territoires

État actuel	Atouts et opportunités	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Forte mobilisation politique sur les services ▶ Bonne accessibilité du territoire
	Faiblesses et pressions	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Manque de mutualisation des services ▶ Manque de services adaptés face au vieillissement de la population ▶ Manque de stratégie foncière et de l'habitat
Réponses actuelles du territoire		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aménagement des hameaux et entrées de bourgs et projets paysagers ▶ Étude sur les services à la population ▶ Développement des services à l'enfance et la petite enfance et de l'hospitalisation à domicile
Projets d'avenir		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorer les moyens de maintien à domicile des personnes âgées (solutions de gardes atypiques) ▶ Mutualiser les services à la population (maisons de santé, points multiservices etc.)

5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et consommation responsables

État actuel	Atouts et opportunités	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dynamique économique forte en Loire ▶ Patrimoine naturel et culturel ▶ Développement touristique (vélo et randonnée)
	Faiblesses et pressions	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Implantation des ZA ▶ Manque d'infrastructures d'hébergement touristique
Réponses actuelles du territoire		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Diversification agricole ▶ Route du Blé ▶ Aménagement de ZA
Projets d'avenir		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement des circuits courts ▶ Encourager le ferroutage ▶ Intégrer l'accueil vélo dans l'hébergement touristique ▶ Mener une réflexion sur l'implantation des ZA et les services aux entreprises



4. Grands enjeux et pistes d'actions pour le territoire

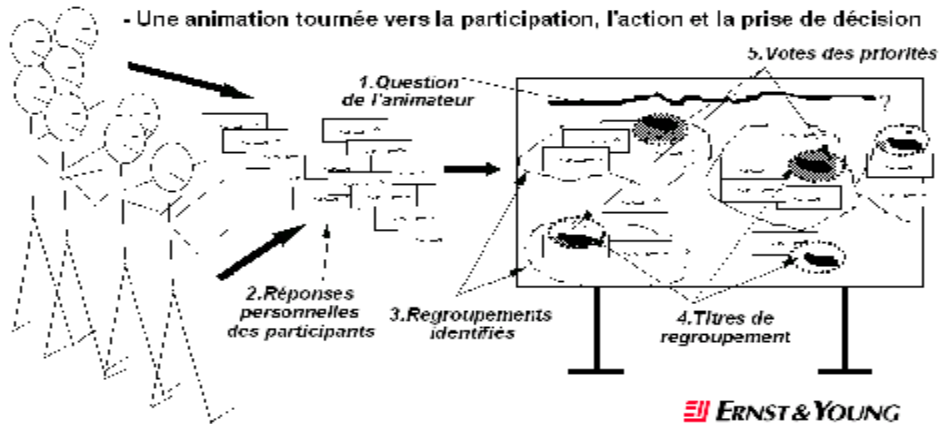
Les priorités envisagées pour votre territoire

1. Promouvoir un aménagement durable du territoire (*stratégie foncière, construction durable, économie d'énergie et promotion des EnR...*) **3 votes**
2. Organiser la mobilité sur le territoire (*flux pendulaires, plateforme multimodale, saturation des parking des gares, transports en commun liant ZA et gares, mode de déplacements doux...*) **3 votes**
3. Prendre en charge le patrimoine paysager et la qualité des milieux naturels et agricoles du territoire (*agriculture, paysages, pollution des milieux aquatiques, gestion des déchets...*) **1 vote**
4. Développer et organiser les activités de sports et loisirs au sein du territoire (*activités intergénérationnelles, auprès des jeunes, accessibilité et diversité de l'offre, mise en réseau...*) **0 vote**
5. Développer et organiser l'offre de services pour l'adapter à l'évolution des besoins de la population (*offre de santé, mutualisation des services...*) **2 votes**
6. Réfléchir aux nouvelles opportunités de développement économique pour le territoire (*positionnement sur des filières innovantes et valorisantes pour les ressources locales, tourisme, nouvelles énergies, circuits courts, mutualisation des projets, services aux entreprises...*) **8 votes**
7. Accompagner les collectivités dans leur démarche DD et sensibiliser la population (*communication, mise à disposition d'outils communs...*) **4 votes**

LA MÉTHODE DE TRAVAIL : MÉTAPLAN NUMÉRIQUE

Animation de groupes par métaplan

- Une pratique allégée de Métaplan, pour des groupes de plus de 5 personnes
- Un outil de communication qui favorise l'expression individualisée et l'écoute active
 - Une méthode d'identification progressive des points d'accord entre participants
 - Une animation tournée vers la participation, l'action et la prise de décision



Pour répondre aux questions :

1. Utiliser un feutre et un carton
2. 1 carton par personne
3. Un numéro ou une idée par carton
4. 5 mots maximum en majuscules
5. Commencer par un verbe



Atelier n° 1 : PRIORITÉS IDENTIFIÉES PAR LES PARTICIPANTS

1^{ère} question pour le Pays

Pouvez vous identifier **une priorité (et une seule)** à retenir parmi les 7 suivantes (ou une 8^{ème} oubliée) en phase avec les compétences du Pays, pour assurer un développement durable sur le territoire?

Atelier n°1 : ACTIONS CONCRÈTES PROPOSEES PAR LES PARTICIPANTS

2^{ème} question : pour le Pays

Pouvez-vous indiquer sur le carton une action concrète se rattachant à l'une des 4 priorités identifiées ?

Sur chaque carton :

- un numéro correspondant à la priorité
- une proposition d'action concrète

Rappel des priorités concernées

- **Priorité n° 1** : Réfléchir aux nouvelles opportunités de développement économique pour le territoire
- **Priorité n° 2** : Accompagner les collectivités dans leur démarche DD et sensibiliser la population
- **Priorité n° 3** : Promouvoir un aménagement durable du territoire
- **Priorité n° 4** : Organiser la mobilité sur le territoire

RÉSULTATS POUR LA PRIORITÉ

Priorité n° 1 : Réfléchir aux nouvelles opportunités de développement économique pour le territoire

- Aider la mutation des commerces de proximité

Faciliter l'implantation hôtelière correspondant aux tour opérateurs

- Développement et aménagement concertés et maîtrisés des ZA (2 propositions)

- Aides aux agriculteurs ayant choisi la biodiversité (label CEE des laboratoires de transformation)

Faciliter l'implantation d'agriculteurs maraîchers au nord du Pays

- Traitement des pollutions industrielles

Créer une filière de valorisation des déchets de la restauration

RÉSULTATS POUR LA PRIORITÉ

Priorité n° 2 : Accompagner les collectivités dans leur démarche DD et sensibiliser la population

Mise en place d'un plan d'action piloté par le Pays avec décentralisation auprès des communes (Agenda 21)

Sensibilisation de la population sur le DD pour passer à l'action : bulletins réguliers sur l'avancement et la mise en place de la stratégie DD dans les communes, projection du film et débat, réunions publiques etc. **(3 propositions)**

RÉSULTATS POUR LA PRIORITÉ

Priorité n° 3 : Promouvoir un aménagement durable du territoire

Avoir un bilan de gaspillage / eau et chauffage pour l'exemplarité des communes

Encourager dans chaque nouveau permis de construire l'utilisation d'éco-gestes (mise en place de panneaux solaires, géothermie, éoliennes de jardin etc.)

Densifier les constructions (conserver les territoires agricoles pour le développement de filières courtes, accès plus facile aux services dans les villages, limiter l'usage de la voiture)

RÉSULTATS POUR LA PRIORITÉ

Priorité n° 4 : Organiser la mobilité sur le territoire

Travailler sur le transport scolaire en énergie douce

Développer le covoiturage

Faciliter les déplacements à vélo

Gratuité des transports en commun

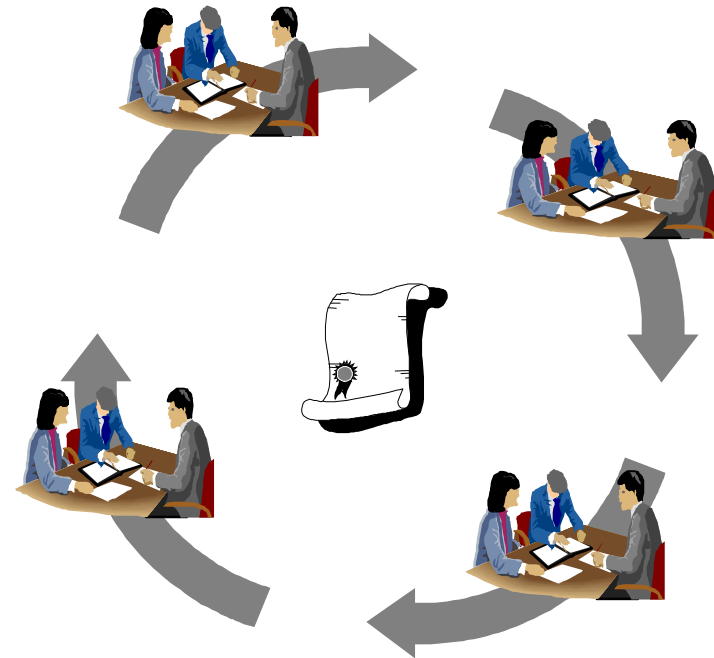
Choix des projets pour l'atelier n°2

1. Concevoir et mettre en oeuvre un schéma de mobilité adapté au territoire, comprenant les transports en commun et les modes de déplacement doux
2. Élaborer un plan de sensibilisation au développement durable et des outils de communication à destination des communes et de la population
3. Définir un schéma des ZA sur le territoire contenant le choix des filières économiques, les aménagements, les services aux entreprises et la gestion des déchets
4. Organiser les circuits courts agro-alimentaires sur l'ensemble du territoire, et les développer en particulier dans le Nord

4. Atelier participatif sur les projets

Ateliers participatifs sur 3 ou 4 projets possibles et leurs modalités de mise en œuvre au sein de l'Agenda 21 de Pays pour adapter au mieux la démarche au territoire

- 3 ou 4 ateliers
- 50 minutes
- Restitution devant l'assemblée



Projet n°1 : Concevoir et mettre en oeuvre un schéma de mobilité adapté au territoire

Objectifs : État des lieux des flux et besoins, des maîtres d'œuvre, recenser les pistes cyclables

Finalités concernées : I, III, IV et V

Actions CT : état des lieux train bus voitures, ZA aides à la personne, vélo

MT : étude des besoins à venir

LT : présentation d'un schéma cohérent avec tous les acteurs

Budget : ?

Engagement du Pays : pilotage du projet, maître d'œuvre pour l'étude, partenaire au financement pour la réalisation et l'étude, acteur de sensibilisation pour l'action de sensibilisation et l'étude

Organisation interne : élu ou technicien référent, COPIL (deux élus par canton, voir un élu par commune et usagers, experts des transports)

Risques : bien répondre aux besoins des usagers

Secteurs : solidarité et coopération, sécurité, sports et loisirs, développement économique, emploi, urbanisme, déplacement transports, énergie et gestion responsable

Indirectes : santé, connaissance et culture, tourisme

Projet n°1 : Concevoir et mettre en oeuvre un schéma de mobilité adapté au territoire

Partenaires techniques : professionnels du transport, CG, CR, canton, communes, entreprises et usagers

Partenaires financiers : Pays, CG, CR

Articulation : oui, départements 28 et 41, voir l'agglomération d'Orléans

Formation : bureau d'études

Expertise : experts compétents dans le domaine

Communication : enquête, réunions publiques, presse, bulletins Internet etc.

Acteurs associés : collectivités voisines, CD du Pays, association, acteurs privés et entreprises sous forme de COPIL

Évaluation : référent, critères, acteurs extérieurs (impliquer les autres Pays limitrophes), objectifs quantitatifs

Indicateurs :

Contexte : situation de départ : tonnage de CO2 (bilan Carbone ADEME du territoire, part des transports)

Réalisation : nb de partenaires convaincus, nb de réunions (indicateur de moyen)

Résultat : % d'usagers des transports en commun, nb de km passager

Impact : gain en tonnes de CO2

Projet n°2 : Élaborer un plan de sensibilisation au développement durable

Cibles : collectivités et population

Objectifs : sensibilisation et adhésion au DD et mise en place de l'Agenda 21 dans les collectivités

Finalités concernées : les 5 finalités

Actions CT : mise en place de l'information, sensibiliser les élus puis toute la population, créer une culture commune (informer et se former)

MT : constat de ce qui se fait et ce qui manque, proposition d'actions d'amélioration

LT : mise en place de l'Agenda 21 et réalisation des actions dans les collectivités

Budget : ?

Engagement du Pays : maître d'ouvrage, partenaire de financement et acteur de sensibilisation

Organisation interne : COPIL et groupes de travail représentant tous les acteurs du Pays et tous les territoires du Pays avec l'aide de techniciens référents

Risques : dispersion (sujet large et transversal), réfractaires à la démarche

Projet n°2 : Élaborer un plan de sensibilisation au développement durable

Secteurs : tous les secteurs sont concernés

Partenaires techniques : équipe du Pays, techniciens Agenda 21, associations, chambre consulaires

Partenaires financiers : CR, CG et Pays

Articulation : intercommunalités (com com et syndicats interco), communes

Formation : techniciens référents

Expertise : état des lieux

Participation : enquêtes, réunions publiques, presse, Internet

Acteurs associés : collectivités voisines, chambres, associations, conseil de développement, acteurs privés etc. en COPIL et groupes de travail mobilisés

Évaluation : critères, objectifs

Indicateurs :

Contexte : recenser les collectivités ayant lancé un Agenda 21

Réalisation : mesure du niveau d'information dans les communes

Résultat : actions effectivement mises en oeuvre

Impact : nombre de collectivités lancées dans l'Agenda 21

Projet n°3 : Organiser les circuits courts agro-alimentaires

Objectifs : le moins d'intermédiaires, peu de km

Offrir des produits locaux en renforçant l'agriculture locale diversifiée (légumes oubliés etc.)

Développer les cuisines collectives (une ou deux dans le Pays) avec des engagements / approvisionnement par circuits courts, (traçabilité, etc.)

Objectifs quantitatifs : nombre d'exploitations, nombre de repas, types de produits

Cibles : producteurs : agriculteurs maraîchers, farine / clients : cuisines collectives (écoles, collèges et maisons de retraites, habitants)

Démarrer par les collectivités ou les familles ? Démarches différentes (quantités différentes)

Certains restaurants fonctionnent avec chefs et d'autres sans

Finalités concernées : les 5 finalités

Actions CT : état des lieux vers les professionnels et des collectivités et clients potentiels

MT et LT : accompagnement technique avec la CA, nouveaux produits, changement des pratiques, aménagements de locaux

Budget : 10 000 et 20 000 € pour l'étude, ensuite ?

Engagement du Pays : MO (diagnostic et actions CT), acteur de sensibilisation auprès des collectivités et agriculteurs

Organisation interne : COPIL = technicien référent de la Chambre, le GDA, représentant du programme Leader, municipalités

Risques : réticences des agriculteurs à changer de mode de fonctionnement, volontés à s'engager et des collectivités à changer de mode de fourniture des repas, normes d'hygiène dans la restauration scolaire

Les agriculteurs travaillent par contrat avec des entreprises (frein pour s'engager dans de nouvelles productions)

Attention à la gestion des sols

Projet n°3 : Organiser les circuits courts agro-alimentaires

Secteurs : santé, développement économique, emploi, agriculture, transports, conservation de la biodiversité, gestion responsable

Partenaires techniques : CA, le GDA et Biocentre ? (réseau de producteurs, association de la filière Bio en Région Centre)

Partenaires financiers : CR, Leader

Articulation : oui, connaître les actions similaires dans les autres Pays de la Région, faire un travail plus global (Agglomération d'Orléans pour participer aux paniers du Val de Loire (saturation))

Problème des abattoirs pour satisfaire aux normes

Formation : agriculteurs via leurs filières, les collectivités / cuisine centralisée

Animation par les équipes du Pays

Expertise : diagnostic des circuits courts existants, volumes et potentiel de développement, recensement des collectivités partantes et leurs pratiques actuelles

Communication : information/enquête pour étude de marché, associer les parents d'élèves

Acteurs associés : collectivités, chambres consulaires, CD du Pays, associations, acteurs privés (cultivateurs) = COPIL

Évaluation : critères et implication d'acteurs externes, objectifs quantitatifs

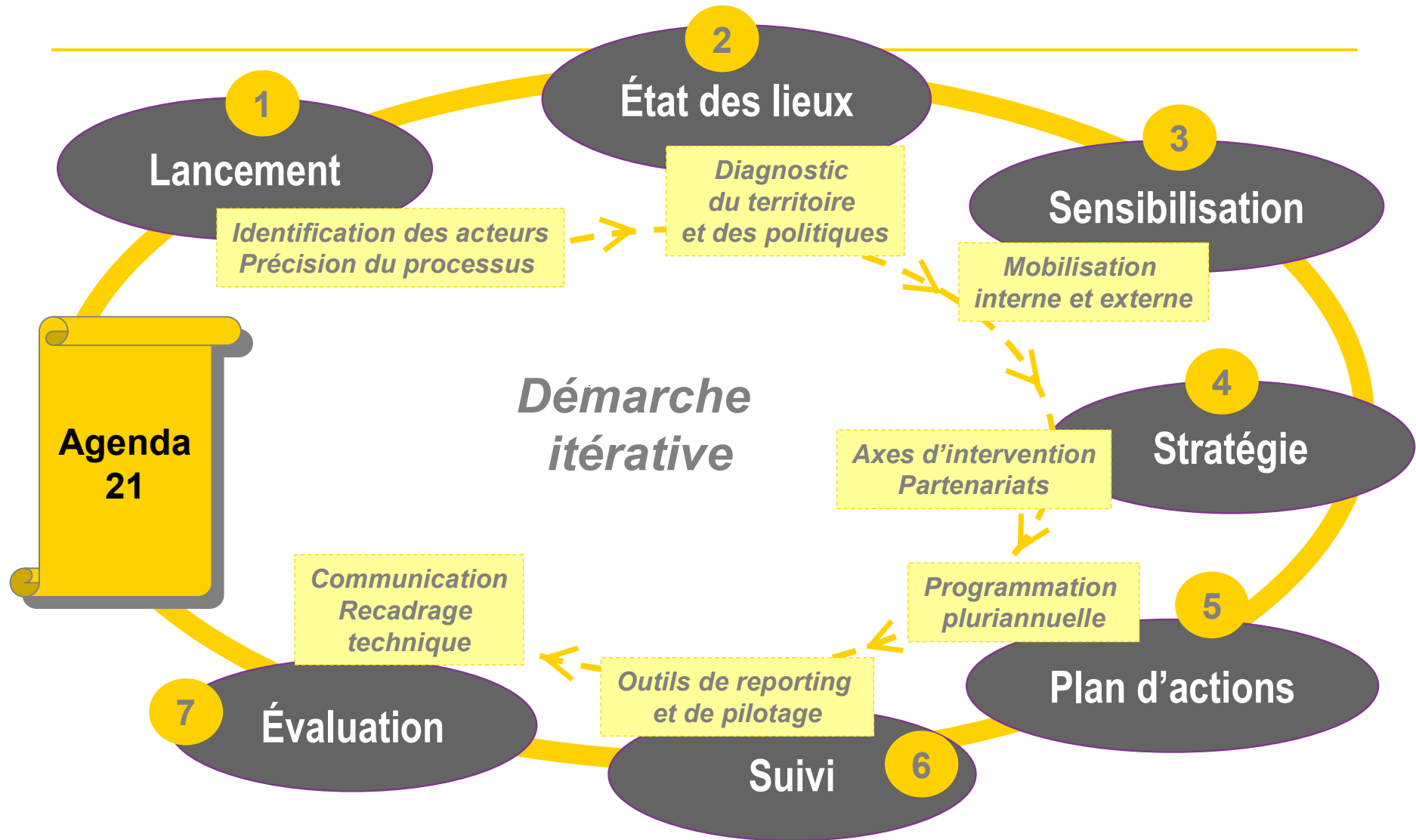
Indicateurs :

Contexte : diagnostic de la situation de départ (existant, potentiel agricole)

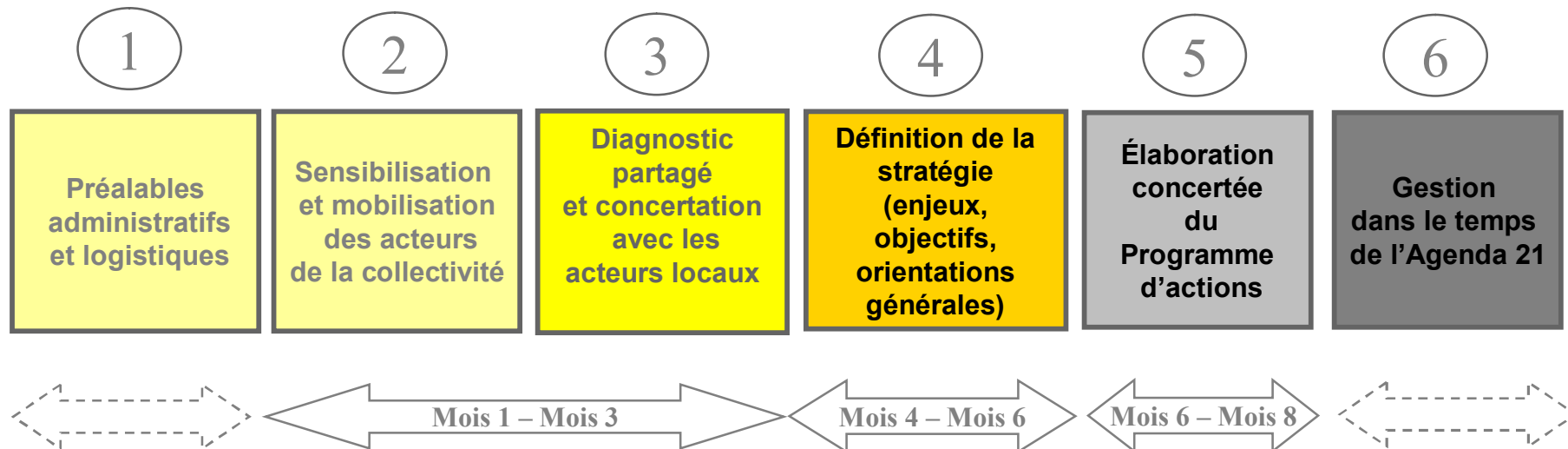


Annexe **Comment élaborer votre** **Agenda 21 de Pays ?**

1. Comment s'élabore-t-il? (méthode)



2. Calendrier d'un Agenda 21



3. Les facteurs de réussite

Pilotage et gouvernance

- Un chef de projet unique bien identifié et une forte volonté politique
- Un Comité de Pilotage élargi, porté par la Présidence
- Une assemblée de partenaires étroitement associée à l'élaboration du diagnostic, de la stratégie et du programme d'actions

Contenu

- Une forte sensibilisation / formation
- Un diagnostic synthétique débouchant sur quelques grands enjeux
- Une stratégie couvrant les 5 finalités du DD et tout le périmètre du territoire
- Un programme d'action pragmatique et progressif (portant sur du court et du moyen terme, inscrit dans un processus d'amélioration continue)

Méthode

- Des projets budgétés précisément et portés par des animateurs
- Des indicateurs d'évaluation précis mais pas trop nombreux
- Une communication vers tous les partenaires

4. Les 6 étapes pour l'adoption et la mise en œuvre de l'Agenda 21 du Pays

1) Les préalables administratifs et logistiques

- Quels organes et quelle organisation pour élaborer un Agenda 21 ?
- Quel dispositif de gestion (chargé de mission, BET ?) et quels outils ?

2) L'information, la communication, la sensibilisation, la formation

- Quels publics, quelles méthodes ? quels moyens ?

3) Le diagnostic

- Quels objectifs? Quel contenu ? Quelle méthode ? Quel partage ?

4) La stratégie

- Comment choisir ?

5) Programme d'actions

- Quel contenu ? Comment l'élaborer, le piloter et l'évaluer ?

6) La gestion dans le temps de l'Agenda 21

- Reconnaissance nationale ou pas ?, suivi dans le temps.



Vos contacts

Christophe Sanson

06 82 17 39 50

01 46 93 82 53

Audrey Levy

Audrey.levy@fr.ey.com

01 46 93 61 67

Jennifer Guinot

Jennifer.guinot@fr.ey.com

01 46 93 49 91

Fiche Préparatoire de Projet

Intitulé du projet :	Concevoir et mettre en œuvre un schéma de mobilité adapté au territoire
-----------------------------	--

PRESENTATION DU PROJET

Présentation du Projet, Cibles	<p>Elaborer un schéma cohérent en cohésion avec les acteurs concernés, comprenant les transports en commun et les modes de déplacement doux.</p> <p>Cibles : les actifs des entreprises du territoire, les usagers des services notamment des activités sportives et de loisirs, les touristes, etc.</p>
Objectif	<p>Objectifs généraux du schéma de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre au problème d'engorgement des parkings des gares - proposer des services de transports aux entreprises des ZA - faciliter l'accès aux activités et aux services sur le territoire - développer des solutions alternatives et notamment les modes de déplacements doux. <p>- Objectifs quantitatifs : Effectuer, dans une première phase, le recensement de 100% des flux et des besoins existants au sein du territoire.</p>
Enjeu(x) Développement Durable <i>(Préciser en quoi l'action s'inscrit dans chaque finalité)</i>	<p><input checked="" type="checkbox"/> 1. Lutte contre le changement climatique (<i>ex : Economie d'énergie, modes de déplacements doux, élaboration d'une stratégie sur l'énergie...</i>)</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> 2. Préservation de la biodiversité, préservation des milieux et des ressources (<i>ex : réduction déchets, sensibilisation agriculteurs...</i>)</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> 3. Epanouissement de tous les êtres humains (<i>ex : amélioration de l'offre de formation, politique tarifaire d'accès à la culture...</i>)</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations (<i>ex : amélioration de l'offre d'un service, accessibilité PMR...</i>)</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> 5. Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables (<i>ex : limitation impacts des activités économiques, services aux entreprises...</i>)</p>

FAISABILITE DU PROJET

Actions nécessaires à la réalisation du projet	<p><i>Indiquer les étapes et les délais du projet :</i></p> <p>- Actions à court terme : Etat des lieux du fonctionnement et des flux des transports existants (train, bus, voiture, vélo).</p> <p>- Actions à moyen terme : Etude prospective des besoins en fonction de l'évolution du territoire (besoins actuels et futurs).</p>			
Calendrier	<p>- Actions à long terme : Présenter un schéma de mobilité et recruter les porteurs de projets.</p>			
Budget	<p><i>Renseigner approximativement le budget annuel prévu pour l'action :</i></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;">2009 - 2010</td> <td style="width: 33%;">Phase d'étude</td> <td style="width: 33%;">80 000 euros environ</td> </tr> </table>	2009 - 2010	Phase d'étude	80 000 euros environ
2009 - 2010	Phase d'étude	80 000 euros environ		

PILOTAGE DU PROJET

Niveau d'engagement du Pays ou de l'Agglomération	<p><i>Le Pays est à la fois pilote du projet et :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage de l'étude ; - Partenaire au financement de l'étude et des actions de réalisation ; - Acteur de sensibilisation ou de communication sur les résultats de l'étude et la mise en place de la démarche
Organisation interne à la structure	<p><i>Quelle doit être selon vous l'organisation nécessaire au pilotage et la mise en œuvre du projet :</i></p> <p>Un élu référent et un technicien référent : personnes référentes du Pays.</p> <p>Un (des) groupe(s) de travail</p> <p>Un comité de pilotage : 2 à 3 élus par canton, voir un élu par commune, des usagers, des experts des transports (SNCF, sociétés de taxi etc.)</p>
Risques à anticiper <i>(ex : comment garantir un portage politique fort, comment impliquer les membres du COPIL, comment mettre en place un suivi efficace...)</i>	<p>Les solutions devront être définies au plus près des besoins des usagers.</p>

TRANSVERSALITE DU PROJET	
Approche intersectorielle du projet	<p>Quels secteurs pourront être pris en compte dans l'approche du projet pour en garantir une approche transversale ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Solidarité et coopération décentralisée ✓ Santé (indirectement) ✓ Sécurité (risques naturels et technologiques/prévention des incivilités) ✓ Accès à la connaissance (indirectement) ✓ Culture (indirectement) ✓ Sport et loisirs ✓ Développement économique ✓ Emploi ✓ Tourisme (indirectement) ☐ Agriculture et gestion des forêts ✓ Urbanisme/logement/aménagement (planification) ✓ Déplacement/transport/infrastructures ☐ Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles ✓ Energie ✓ Gestion responsable et services publics
Recensement des acteurs (internes ou externes) et des partenariats à envisager	<p><i>Partenaires techniques</i> Les professionnels du transport, Conseil Général, Conseil Régional, Cantons, communes, entreprises, usagers</p> <p><i>Partenaires financiers</i> Pays (pour la partie étude), Conseil Général, Conseil Régional, etc.</p>
Articulation avec les autres territoires	<p>La question se pose-t-elle d'une articulation du projet avec les autres territoires (communes, communautés de communes, pays...) et au sein même du territoire ?</p> <p>✓ Oui ☐ Non</p> <p>Si oui, précisez cette articulation :</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet profite à plusieurs communes voisines qui s'impliquent dans l'opération - le projet s'inscrit dans un schéma départemental (ZA, aire d'accueil des gens du voyage...) ou local - l'opération a été élaborée en s'inscrivant dans la complémentarité avec d'autres projets similaires situés à proximité... <p>Le projet doit être établi en complémentarité avec les projets menés sur les départements 28 et 41, voir l'Agglomération d'Orléans.</p> <p>La démarche doit permettre de fonctionner en réseau.</p>
Formation et personnel nécessaires	Un prestataire pourra être sollicité pour les études.
Expertises et études nécessaires	(Voir plus haut la liste des études nécessaires) Créer un Comité d'experts fonctionnant comme une aide à la décision pour le Comité de pilotage, comme force de proposition pour l'équipe technique.
DEMARCHE PARTICIPATIVE	
Actions de communication et de concertation à destination de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une enquête publique - Conduite de réunions publiques - Parution d'articles dans la presse quotidienne régionale - Editions d'un bulletin dédié au projet - Création de pages Internet pour sensibiliser et faciliter la projet (co-voiturage etc.)
Diversité des acteurs	<p>Quels acteurs doivent être associés à la démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ collectivités voisines et autres administrations ☐ conseil de quartier ☐ Autres : ☐ chambres consulaires ✓ conseil de développement du Pays ✓ associations ✓ acteurs privés, entreprises .. <p>Sous quelles formes (Conseil de développement, Comité de pilotage, autre instance participative...) ?</p> <p>Sous la forme d'un Comité de pilotage</p>
EVALUATION ET AMELIORATION CONTINUE DU PROJET	
Mise en place d'une démarche d'évaluation	<p>Précisez les grandes lignes de cette démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ désignation d'une personne référente ✓ définition de critères d'évaluation ✓ implication d'acteurs extérieurs (d'autres Pays) ✓ définition d'objectifs quantitatifs ☐ autres :
Indicateur de contexte	<i>Indicateur permettant d'apprécier la situation de départ de l'action (état initial) :</i> <i>Bilan Carbone au démarrage de l'action (tonnage de carbone, part des transports dans le bilan Carbone du territoire)</i>
Indicateur de réalisation	<i>Indicateur permettant d'évaluer le niveau d'achèvement de l'action</i> Nombre de partenaires convaincus, nombre de réunions (indicateur de moyen)
Indicateur de résultat	<i>Indicateur permettant d'apprécier l'incidence concrète de l'action :</i> Pourcentage d'usagers des transports en commun, nombre de kilomètres parcourus par les passagers
Indicateur d'impact	<i>Indicateur permettant de mesurer les conséquences de l'action :</i> Evaluation du gain en tonnes de carbone.

Intitulé du projet: Plan de Préparatoire de l'Enjeu

PRESENTATION DU PROJET

Objectifs principaux de l'opération: Appuyer les collectivités de la région de l'Est de la province de l'Ontario

Objectifs opérationnels: Collecter des données et les analyser

Impact attendu: Appuyer les collectivités de la région de l'Est de la province de l'Ontario

Impact à moyen terme: Appuyer les collectivités de la région de l'Est de la province de l'Ontario

Impact à long terme: Appuyer les collectivités de la région de l'Est de la province de l'Ontario

Mise en place de l'équipe de travail

- Avoir l'avis communautaire pour faire le projet de façon à être le meilleur de ce qui se fait
- Améliorer ce qui se fait

FAISABILITE DU PROJET

Actions nécessaires à la réalisation du projet: Appuyer les collectivités de la région de l'Est de la province de l'Ontario

Calendrier: Appuyer les collectivités de la région de l'Est de la province de l'Ontario

Budget: Appuyer les collectivités de la région de l'Est de la province de l'Ontario

Logos Communautaires: Logo, site internet, réunions

PILOTAGE DU PROJET

Niveau d'engagement du pays ou de l'administration: Appuyer les collectivités de la région de l'Est de la province de l'Ontario

Organisation interne à la structure: Appuyer les collectivités de la région de l'Est de la province de l'Ontario

Risques à anticiper: Appuyer les collectivités de la région de l'Est de la province de l'Ontario

Appuyer les collectivités de la région de l'Est de la province de l'Ontario

- Appuyer les collectivités de la région de l'Est de la province de l'Ontario

Fiche Préparatoire de Projet

Intitulé du projet : Développer des circuits de distribution (court) locaux pour les produits agricoles - circuits locaux - producteurs

Présentation du Projet, Cibles : Organiser les circuits courts agro-alimentaires (et locaux) de produits agricoles et de produits locaux

Objectif :
 - Objectifs généraux : Offrir du produit local aux habitants. Renforcer l'agriculture locale en diversifiant la production maraîchère.
 - Objectifs quantitatifs : Évaluer le niveau d'exploitation susceptible et le nombre de repas à fournir et définir les produits concernés.

Enjeu(x) Développement Durable :
 1. Lutte contre le changement climatique (ex : Ecoconception, modes de déplacements doux, fixation d'un budget carbone sur l'année) Économie d'énergie
 2. Préservation de la biodiversité, préservation des milieux et des ressources (ex : réduction déchets, sensibilisation agriculteurs...) → culture de produits locaux
 3. Épanouissement de tous les êtres humains (ex : amélioration de l'offre de formation, politique tarifaire d'accès à la culture...)
 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations (ex : amélioration de l'offre de services, accessibilité, PMR)
 5. Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables (ex : limitation impacts de l'activité environnementaux, services aux entreprises...)

(Préciser en quoi l'action s'inscrit dans chaque finalité)

FAISABILITE DU PROJET

Actions nécessaires à la réalisation du projet : Indiquer les étapes et les délais du projet
 Actions à court terme :
 - établir des liens - diagnostic < vers les professionnels - les collectivités => circuits

Calendrier :
 - Actions à moyen terme :
 - organiser le réseau technique (chambre agricole) bilan de quel point on s'explorait de ce que les agriculteurs face à ces nouvelles productions. Il me donnerait des conseils - chambre agricole
 - Actions à long terme :
 - garantir une aide aux participants et établir de véritables circuits locaux. distribuer les produits locaux

Budget : Renseigner approximativement le budget annuel prévu pour l'action :

2009	2010	Années suivantes
Etude 10 000 €	0	à définir

PILOTAGE DU PROJET

Niveau d'engagement du Pays ou de l'Agglomération : Le Pays est-il ou s'agit-il d'agglomération en elle-même ?
 1. Maître d'ouvrage de l'action → diagnostic - aller à court terme
 2. Partenaire ou financement de l'action
 3. Acteur de sensibilisation ou de communication sur l'action moyen terme

Organisation interne à la structure : Qualité doit être selon vous l'organisation nécessaire au pilotage et la mise en œuvre du projet.
 Un élu référent
 Un technicien référent : chambre agricole
 Un (des) groupe(s) de travail
 Un comité de pilotage composé de représentants agricoles - CDA - représentants locaux - représentant au niveau du pays - municipalité
 autre :

Risques à anticiper : (ex : comment garantir un partage politique fort, comment impliquer les membres du COPIL, comment mettre en place un suivi efficace...)
 - méconnaissance des agriculteurs - municipalités ! (même économes)
 → intégrer les habitudes

TRANSVERSALITE DU PROJET

Approche intersectorielle du projet	<p>Quels secteurs pourraient être pris en compte dans l'approche du projet pour en garantir une approche transversale ?</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <input type="checkbox"/> Solidarité et coopération décentralisée <input checked="" type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Sécurité (risques naturels et technologiques/prévention des incivilités) <input type="checkbox"/> Accès à la connaissance <input type="checkbox"/> Culture <input type="checkbox"/> Sport et loisirs <input type="checkbox"/> Développement économique <input checked="" type="checkbox"/> Emploi </div> <div style="width: 45%;"> <input type="checkbox"/> Tourisme <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture et gestion des forêts <input type="checkbox"/> Urbanisme/Logement/Aménagement (planification) <input checked="" type="checkbox"/> Déplacement/transport/Infrastructures <input checked="" type="checkbox"/> Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles <input type="checkbox"/> Énergie <input checked="" type="checkbox"/> Gestion des déchets et services publics </div> </div>
Recensement des acteurs (internes ou externes) et des partenariats à envisager	<p>Partenaires techniques <i>Chambre agriculture - GDA - (Pro santé ?)</i></p> <p>Partenaires financiers <i>Région Leclerc</i></p>
Articulation avec les autres territoires	<p>La question se pose-t-elle d'une articulation du projet avec les autres territoires (communes, communautés de communes, pays...) et au sein même du territoire ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, préciser cette articulation :</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet profite à plusieurs communes voisines qui s'impliquent dans l'opération - le projet s'inscrit dans un schéma départemental (CA, aire d'accueil des gens du voyage...) ou local - l'opération a été élaboree en s'inscrivant dans la complémentarité avec d'autres projets similaires situés à proximité... <p><i>Voilà les projets de ce pays</i></p>
Formation et personnel nécessaires	<p><i>agriculteurs collectivités (+ universités)</i></p>
Expertises et études nécessaires	<p><i>Diagnostic des enjeux santé, tourisme et potentiel de développement de schémas de collectivités susceptibles de répondre OK (études - études - besoins de santé) et leur pertinence actuelle.</i></p>
DEMARCHE PARTICIPATIVE	
Actions de communication et de concertation à destination de la population	<p>Ex : enquêtes, réunions publiques, presse, bulletins internes.</p> <p><i>enquêtes</i></p>
Diversité des acteurs	<p>Quels acteurs doivent être associés à la démarche ?</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%;"> <input checked="" type="checkbox"/> collectivités voisines et autres administratifs <input type="checkbox"/> conseil de quartier <input type="checkbox"/> Autres : </div> <div style="width: 30%;"> <input checked="" type="checkbox"/> chambres consulaires <input checked="" type="checkbox"/> conseil de développement du Pays </div> <div style="width: 30%;"> <input checked="" type="checkbox"/> associations <input checked="" type="checkbox"/> acteurs privés entreprises </div> </div> <p>Sous quelles formes (Conseil de développement, Comité de pilotage, autre instance participative...)?</p>
EVALUATION ET AMELIORATION CONTINUE DU PROJET	
Mise en place d'une démarche d'évaluation	<p>Précisez les grandes lignes de cette démarche</p> <p><input type="checkbox"/> désignation d'une personne référente <input checked="" type="checkbox"/> définition de critères d'évaluation <input checked="" type="checkbox"/> implication d'acteurs extérieurs</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> définition d'objectifs qualitatifs <input type="checkbox"/> autres :</p>
Indicateur de contexte	<p><i>indicateur permettant d'apprécier la situation de départ de l'action (état initial)</i> <i>et études =></i></p>
Indicateur de réalisation	<p><i>indicateur permettant d'évaluer le niveau d'achèvement de l'action</i></p>
Indicateur de résultat	<p><i>indicateur permettant d'apprécier l'incidence concrète de l'action :</i></p>
Indicateur d'impact	<p><i>indicateur permettant de mesurer les conséquences de l'action</i></p>

MODELE DE FICHE DE POSTE CHARGE DE MISSION AGENDA 21

Direction ou Structure	Pays _____
Unité administrative	
Localisation géographique	
Mission de l'unité administrative	
Effectifs et moyens	

Contexte :

Le principe de développement durable a été développé dans le cadre de conférences internationales (Kyoto). Il a ensuite été décliné en France dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable (Administration d'Etat) ou encore de l'Agenda 21 (Collectivités territoriales).

Poste :	Chargé de mission Agenda 21
Activités :	<p>Le chargé de mission Agenda 21 met en oeuvre la déclinaison locale de ce programme d'action inventé à Rio en 1992.</p> <p>Placé sous l'autorité de l'Agent de Développement du Pays, il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de conduire avec un Bureau d'Etudes l'élaboration d'un diagnostic préalable et l'élaboration d'un programme d'actions (Agenda 21), - d'organiser et d'animer les réunions de travail, - de mettre en place les partenariats nécessaires, - de conseiller le Pays dans la mise en oeuvre du plan d'actions de l'Agenda 21 local, - de rédiger des supports d'information et d'animation - de sensibiliser les différents publics visés (élus, habitants...)
Compétences requises :	<p>Le chargé de mission a de bonnes connaissances des problématiques du développement durable.</p> <p>Il doit être organisé, savoir gérer budgets et plannings et assurer une veille réglementaire et d'actualité.</p> <p>Ce type de poste nécessite un esprit d'analyse et de synthèse, des aptitudes en matière d'animation de réunions, de communication et de rédaction.</p>
Formation :	<p>Différentes formations généralistes dans le domaine du développement durable conviennent à ce type de poste. Le niveau de qualification requis est un niveau I ou II (Bac +4 ou 5)</p>

MODELE DE CAHIER DES CHARGES D'ASSISTANCE A L'ELABORATION D'UN AGENDA 21 POUR UN PAYS

Préambule

"Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle de tous les pays et groupes de populations sont satisfaits sans porter préjudice aux facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins".

Définie par le rapport Bruntland en 1987, cette perspective entend "**satisfaire nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir aux leurs**" tout en conjuguant équité sociale, efficacité économique et gestion respectueuse de l'environnement.

La conférence de Rio, en 1992, a mis en évidence au niveau international, la nécessité d'une prise de conscience de l'état de la planète. L'échelon local reste le niveau le plus pertinent pour s'engager sur la voie du développement durable et inventer de nouvelles réponses, plus innovantes, au service de l'action publique.

Le développement durable se veut un processus de développement, au sens qualitatif du terme, qui **concilie** l'écologique, l'économique et le social. Communément représenté par l'intersection de ces trois sphères, il se doit d'être respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, économiquement efficace et socialement équitable. Il renvoie donc à une vision systémique du développement privilégiant une **approche transversale** plutôt que sectorielle.

I – LA STRATEGIE NATIONALE ET LES EXIGENCES DE LA DEMARCHE

La stratégie nationale de développement durable reconnaît le rôle "incontournable" des collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur du développement durable. L'Etat a souhaité ainsi promouvoir la mise en place de 500 Agendas 21 locaux d'ici à 2008.

Un cadre de référence commun de l'Agenda 21 local a été défini par le Ministère de l'Écologie et du Développement et de l'Aménagement Durables, prenant en compte les cinq éléments déterminants de la démarche à savoir :

- * la participation de la population et des acteurs,
- * l'organisation du pilotage,
- * la transversalité de la démarche,
- * l'évaluation,
- * une stratégie d'amélioration continue,

et dont la finalité est l'élaboration collective d'une vision prospective du territoire à travers :

- * la perception et les attentes des acteurs du territoire,
- * la prise en compte du long terme,
- * le diagnostic précis du territoire,
- * le plan d'actions, l'Agenda 21.

La démarche peut permettre en effet de répondre à de multiples attentes :

- coordonner l'ensemble des politiques menées sur un territoire dans une logique de développement durable, c'est-à-dire de transversalité, de souci du long terme et d'analyse des interdépendances, prendre en compte les différents enjeux,
- sensibiliser et associer toutes les parties prenantes grâce à un processus de concertation approfondi, et répondre en cela à une demande sociale et citoyenne croissante,
- développer une culture et des compétences en matière de prospective territoriale, en réunissant des acteurs aux sensibilités différentes autour d'une vision commune d'un futur souhaitable pour le territoire,
- mobiliser les énergies au sein des services des collectivités, repenser les modes d'actions dans une perspective d'amélioration des services publics locaux,
- permettre à terme de mieux maîtriser certaines dépenses publiques, grâce à une approche "coût global" des projets, et grâce à un management environnemental efficace (économies d'eau, d'énergie, de papier, de déplacements...),
- valoriser le territoire en mobilisant le maximum de ses acteurs dans un projet ambitieux, fédérateur et porteur d'innovations sur le long terme.

II – L'AGENDA 21 LOCAL

Le lancement de la démarche Agenda 21 est une responsabilité importante pour le Pays : celle de répondre, à son échelle, aux enjeux et aux objectifs mondiaux de développement durable tels qu'énoncés lors du Sommet de Rio.

L'enjeu de l'Agenda 21 local sera d'analyser, à partir des besoins de la population, les problèmes des territoires et de leurs habitants, et de rechercher des solutions basées sur une vision transversale : le développement d'un territoire doit être envisagé simultanément sous les angles humains et sociaux, économiques et environnementaux.

L'objectif d'une stratégie de développement durable est de mettre en oeuvre un nouveau mode de développement plus solidaire, plus économe en ressources et en énergies, plus intégré et plus partagé.

La mise en place de l'Agenda 21 implique ainsi une modification des comportements et des modes d'action de l'ensemble des acteurs. Cette démarche doit s'enrichir de la participation des populations dans les projets qui sont établis en favorisant l'information et la concertation.

En effet, la participation est au cœur de la problématique du développement durable, elle en constitue le principe d'action, la clef principale. Le développement durable ne peut pas se décréter ; il doit résulter d'une mobilisation de tous permettant à chacun d'agir.

La mise en oeuvre d'un Agenda 21 local regroupant et confortant les actions actuelles et futures, constitue la première étape. Le Pays doit systématiser et formaliser son engagement pour être à même de le proposer à l'ensemble de ses habitants. Il est également souhaitable d'initier des actions pilotes afin d'illustrer les premiers apports d'une approche transversale et globale, permettant des réalisations utiles et concrètes.

Le Pays se doit d'appliquer à lui-même les comportements qu'il entend promouvoir auprès des autres acteurs dans un souci d'exemplarité.

Du diagnostic partagé au plan d'actions

L'Agenda 21 local doit se structurer autour d'un diagnostic territorial, global et partagé des politiques adaptées et mises en oeuvre de manière partenariale et participative, traduites en actions concrètes et opérationnelles.

A partir d'un premier état des lieux, il s'agira d'établir le diagnostic partagé. Ce diagnostic servira de support à la concertation et à la prise de décision. Il regroupera des informations objectives et de perception, par le biais de collectes de données en interne, de l'organisation de réunions collectives, d'entretiens individuels, de groupes de travail thématiques. Il s'agira de dégager, préciser et hiérarchiser les enjeux : détermination des situations, des visions et des pratiques existantes. La finalité sera de définir des **objectifs d'actions** réalistes et quantifiables.

La mise en place d'outils de mesure et d'évaluation sera recherchée. Ces outils devront permettre de mesurer l'avancée des progrès par rapport à chaque objectif, mais aussi de recadrer les actions et de mesurer l'efficacité de celles-ci en fonction des objectifs assignés.

Ces indicateurs seront définis dès la fin de l'état des lieux (diagnostic), de façon à obtenir des repères et des objectifs chiffrés.

Les instances de pilotage

Le pilotage de l'Agenda 21 sera organisé autour de trois entités qui auront pour vocation de valider, d'alimenter et de faire vivre ses différentes étapes :

- le **Comité de pilotage**, composé des membres du bureau de la structure de gestion du Pays,,
- le **Conseil de développement**, regroupant l'ensemble des partenaires. A travers cet organe, le Pays constitue le partenaire privilégié de nombreux acteurs sociaux, économiques et environnementaux. Il doit se positionner en chef de file au niveau de son territoire pour engager la mise en œuvre d'une dynamique durable du territoire, en partageant avec ses partenaires et l'ensemble des habitants des objectifs communs.
- les services du Pays, assureront l'orientation et le suivi de la démarche au sein de l'équipe projet "**Agenda 21**".

III - OBJET ET CONTENU DE LA MISSION

Le Pays souhaite réfléchir de manière globale et cohérente à la définition d'une stratégie territoriale qui s'inscrive pleinement dans une perspective de développement durable, conciliant développement économique, préservation des ressources et équité sociale et correspondant aux méthodes de transversalité et de participation.

C'est pourquoi, il a décidé, lors de sa session du ??/ ??/200 ?, de lancer une réflexion en vue de la définition de l'Agenda 21.

Pour ce faire, l'appui d'un consultant spécialisé est nécessaire. L'objet du présent cahier des charges consiste à définir et à préciser le contenu de la mission qui lui sera confiée.

Il s'agit d'une mission d'accompagnement pour la définition de l'Agenda 21 du pays dont la mise en œuvre repose sur deux types de missions : animation et communication, expertise et analyse.

La mission se déroulera en 4 phases principales détaillées ci-dessous :

- 1) sensibilisation et mobilisation des acteurs
- 2) réalisation du diagnostic partagé et concertation des acteurs locaux
- 3) définition de la stratégie : enjeux, objectifs et orientations générales
- 4) élaboration du plan d'actions et définition des indicateurs

1) Première phase : sensibilisation et mobilisation des acteurs de la collectivité

Cette première phase doit permettre une évolution sensible des comportements individuels et collectifs pour une approche plus transversale dans la mise en œuvre des projets portés ou aidés par le Pays.

Elle suppose, dès le lancement de la démarche, une phase de sensibilisation des acteurs du Pays appelés à s'impliquer dans la définition et la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Cette première phase poursuit deux objectifs :

- permettre à l'ensemble de ces acteurs de mieux comprendre les enjeux et partager les concepts et principes généraux du développement durable ;
- finaliser et valider le processus d'association et de concertation avec les acteurs du projet lors des différentes phases de la démarche.

Dans ce cadre, le consultant proposera au maître d'ouvrage la méthode et les outils qu'il entend mettre en œuvre et mobiliser pour remplir ces objectifs.

2) Deuxième phase : réalisation du diagnostic partagé et concertation des acteurs locaux

Pour réaliser ce diagnostic, le consultant s'appuiera en premier lieu sur *document de référence que constitue la charte de développement* qui est le socle de la démarche et les contributions qui ont permis de l'échafauder.

Le consultant s'appuiera également sur l'analyse de **données** recueillies auprès de différents services et partenaires extérieurs :

- données générales,
- les diverses études réalisées pour le compte du Pays dans tous les domaines,
- les rapports officiels d'assemblées,
- les schémas et plans territoriaux,
- la politique territoriale,
- et tout autre élément pouvant alimenter, pertinemment, cette analyse.

Le consultant s'attachera enfin à recueillir, analyser et favoriser la **participation** des acteurs locaux.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 local implique une modification des comportements et des modes d'action de l'ensemble des acteurs (internes comme externes).

Le Pays est le partenaire privilégié de nombreux acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

La démarche doit donc s'enrichir de la participation des différentes sphères sectorielles dans les projets qui seront bâtis en favorisant l'information et la concertation. Le Conseil de développement sera l'entité mobilisée sur ce point. Le consultant proposera les modalités d'organisation de cette instance consultative pour un fonctionnement optimal.

3) Troisième phase : définition de la stratégie (enjeux, objectifs, orientations générales)

A partir du diagnostic partagé, le consultant identifiera les enjeux, les objectifs prioritaires et les orientations générales de l'action du Pays en faveur du développement durable à court et moyen termes.

Cette réflexion devra permettre d'identifier des axes d'interventions relevant à la fois :

- des pratiques de l'administration du Pays et des communes : comportement des agents, gestion du patrimoine, management des projets et prises de décision, marchés publics...
- de l'évolution des politiques sectorielles,
- des partenariats divers,
- de la mise en œuvre des politiques contractuelles avec les collectivités,
- de l'évolution des aides (critères de conditionnalité,...).

4) Quatrième phase : élaboration du plan d'actions et définition des indicateurs

Sur la base du diagnostic et conformément à la stratégie validée par le comité de pilotage, le prestataire élaborera, en liaison avec le maître d'ouvrage, le plan d'actions de l'Agenda 21 du Pays.

Compte tenu de l'ampleur et de l'ambition de ce projet, il convient de se fixer des objectifs et un programme d'actions clair et concret, planifié dans le temps, afin de permettre une évaluation régulière de la démarche. A ce titre, une attention particulière sera apportée à l'élaboration du dispositif d'évaluation et au choix des indicateurs.

Les fiches actions consistent en une déclinaison opérationnelle de cette stratégie. Il s'agit d'un travail complet et exhaustif.

Des fiches descriptives précises des actions seront rédigées, elles comprendront :

- le cadre général (description du contexte, direction et service concerné...),
- la problématique,
- le ou les objectif(s) poursuivi(s),
- le descriptif de l'action,
- le public ciblé,
- les moyens humains nécessaires,
- les partenaires techniques et financiers,
- le coût de l'action,
- les étapes et le calendrier de réalisation,
- les indicateurs d'évaluation.

IV – MODALITES D'ANIMATION

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Pays. Le consultant proposera une démarche participative qui permettra d'associer les acteurs internes et externes associés à chaque étape de l'élaboration de l'Agenda 21, les modalités et outils à mettre en œuvre. Le consultant aura en charge cette animation et la rédaction des documents préparatoires.

V – MODALITES DE SUIVI DE LA DEMARCHE

Le pilotage de cette démarche est organisé autour des 3 entités visées plus haut qui ont pour vocation de valider, d'alimenter et faire vivre les différentes étapes.

VII – DELAIS D'EXECUTION

La phase 1 sera menée concomitamment aux phases 2, 3 et 4.

Phase 1 : sensibilisation et mobilisation : début dès notification du marché

Phase 2 : diagnostic partagé 3 mois

Phase 3 : définition de la stratégie 3 mois

Phase 4 : programme d'actions 3 mois

Les durées et les mois sont donnés à titre approximatif.

La mission devra être achevée en tout état de cause le **(à compléter)**

La mission du bureau d'études sera considérée comme achevée :

- pour la phase 2 : à l'admission du diagnostic partagé,
- pour la phase 3 : à l'admission du document de synthèse présentant les enjeux, objectifs et orientations générales,
- pour la phase 4 : à l'admission du programme d'actions.

VIII – PROPRIETE DES ETUDES ET DOCUMENTS

Option A du CCAG PI

IX – SECRET PROFESSIONNEL

Le prestataire se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de la présente étude.

X - REMUNERATION

La rémunération allouée au prestataire est fixée à une somme forfaitaire et non révisable. Les prix sont réputés établis à la date de signature de l'acte d'engagement. Ils couvrent l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnés par la mission et notamment les frais de déplacement et de séjour ainsi que les frais généraux et fiscaux, et la remise des pièces écrites et graphiques sur cd-rom.

La rémunération s'opérera de la manière suivante :

30 % à la signature du contrat,

30 % à l'admission du diagnostic,

40 % à l'admission du programme d'actions.

XI – DECES, INCAPACITE CIVILE, IMPOSSIBILITE PHYSIQUE, FORCE MAJEURE

En cas de décès, d'incapacité civile, d'impossibilité physique du prestataire à remplir ses obligations, ou de force majeure, la commande est annulée sans indemnité.

XII – RESILIATION DU MARCHE

Application des clauses de l'article 35 à 39 du CCAG PI.

XIII – DOCUMENTS A REMETTRE

Pour chaque phase, le consultant fournira les rapports intermédiaires avant validation par le comité de pilotage sur un support papier et cd-rom.

Dans tous les cas, le bureau d'études fournira les rapports finaux (diagnostic, stratégie, programme d'actions), en 4 exemplaires papier accompagné pour chacun d'un exemplaire sous forme numérique.

XIV – CRITERES DE JUGEMENT DE L'OFFRE

1 - **Valeur technique** appréciée en fonction : **pondération 60 %**

du protocole et de la méthodologie proposées par le consultant (en réponse au présent cahier des charges)

de la capacité à rendre la démarche facilement compréhensible par l'ensemble des acteurs et à les faire adhérer au projet

2 – **le prix des prestations** décomposé par phase : **pondération 40 %**

Recommandations pour un Agenda 21 de Pays

Recommandations de contenu

- L'Agenda 21 ne se substitue pas à la charte de développement ni au contrat de Pays.
Il s'agira de l'outil de développement durable du programme d'actions du Pays mais aussi d'un chapeau plus ambitieux que le programme d'actions :
 - Ainsi, il doit permettre la mise en œuvre de certaines actions « emblématiques » de développement durable, inscrites dans le programme d'actions, mais doit également proposer des actions expérimentales, innovantes et surtout « globales ». En effet, l'Agenda 21 doit représenter davantage que la somme des projets de territoires individuels. Il s'agit de mettre en place des projets d'ampleur, sur le périmètre du pays. Les élus doivent devenir des « ensembleurs » du territoire, luttant contre les segmentations économiques et sociales sur un périmètre large, volontaires à organiser des alliances entre acteurs locaux. Par ailleurs, une majorité des actions à entreprendre dans le cadre de l'Agenda 21 peuvent relever du suivi de performances, afin de fournir les informations nécessaires à la Région ou au Département, qui, du fait de leurs compétences, pourront actionner les leviers du changement.
 - L'Agenda 21 est soumis à des « éléments déterminants de méthode » selon le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable (MEDAD). C'est ainsi un outil qui doit inciter à la mise en pratique de méthodes de travail différentes. Notamment, la participation du grand public est un point important de constitution d'un Agenda 21. En terme de gouvernance, l'Agenda 21 peut également permettre d'améliorer le fonctionnement des conseils de développement, instance répondant avec pertinence aux exigences d'une démarche de développement durable. A la « gouvernance participative », s'ajoute les éléments de pilotage politique fort, de transversalité, d'évaluation, et d'amélioration continue.
- L'Agenda 21 peut permettre d'obtenir des types de subventions différents que ceux offerts au programme d'actions du contrat de pays (par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), par les fonds européens type FEDER notamment,...)
- L'Agenda 21 doit couvrir les 5 finalités du Développement Durable, tout le périmètre du territoire et répondre aux enjeux soulignés dans le diagnostic
- Le programme d'actions se doit d'être pragmatique et progressif (portant sur du court et du moyen terme, inscrit dans un processus d'amélioration continue). Il est impératif d'y inscrire un calendrier, les modes de financement et les financeurs, les maîtres d'ouvrage et les partenaires impliqués.

Recommandations de méthode

Entrer dans une démarche d'Agenda 21, c'est avant tout établir un calendrier et suivre une méthodologie.

Il faut compter un travail d'une durée de 8 mois effectifs pour la mise en place d'un Agenda 21.

- **Pilotage et gouvernance :**

Sur l'ensemble de la période, le bon pilotage du projet est essentiel à sa réussite.

Il nécessite avant tout un portage politique fort par la Présidence.

Il faut ensuite :

- nommer un chef de projet unique bien identifié (l'agent de développement, par exemple) ou un chef de mission A 21 dédié (à recruter : prévoir ½ équivalent temps plein, le chargé de mission pouvant ainsi travailler pour deux Pays dans le même temps)
- faire appel à un Bureau d'Etudes pour l'élaboration de l'Agenda
- constituer un comité de pilotage élargi (ne pas se limiter au Bureau du Pays), afin de valider les grandes étapes de travail
- concerter les acteurs de la collectivité et les partenaires à chaque phase (diagnostic, élaboration de la stratégie et du programme d'actions). Selon la taille de la collectivité, un Conseil de Développement Durable peut rassembler les acteurs et partenaires.

L'A 21 est habituellement suivi de manière permanente, par un chargé de mission A 21, un consultant d'un bureau d'études et éventuellement une cellule technique de travail. Le comité de pilotage intervient uniquement pour valider le travail préparé en amont par les 3 acteurs pré cités.

- **Suivi et animation**

Une forte sensibilisation à la question du Développement Durable et de l'Agenda 21 est nécessaire dès l'amont du projet. De même, il est à prévoir une formation des élus et des principaux acteurs sur ces thèmes. En effet, l'animation peut s'avérer relativement vaine si les acteurs concernés ne sont pas convaincus à la base de l'intérêt de la démarche.

Les grandes phases de l'élaboration d'un Agenda 21 sont le diagnostic, la stratégie et le programme d'actions. Globalement, le calendrier et la répartition des tâches entre le chargé de mission et le cabinet d'accompagnement peuvent se décliner comme indiqué dans le tableau ci après.

Région Centre

Assistance méthodologique préalable à l'élaboration d'Agenda 21 pour les pays et agglomérations

Calendrier de la démarche	Libellé des phases et étapes de la démarche Agenda 21	Tâches du chargé de mission A 21	Tâches du cabinet d'accompagnement
Septembre à décembre	Phase 1: Sensibilisation et mobilisation des acteurs de la collectivité		
	Étape 1.1: Lancement de la démarche et mobilisation des acteurs	Briefing du cabinet d'accompagnement, validation des supports, organisation des réunions de lancement	Préparation des supports de réunion et animation
	Étape 1.2: Sensibilisation au Développement durable	Relais de l'information, plan de sensibilisation, organisation des réunions de sensibilisation	Préparation des supports de réunion et animation
	Étape 1.3 Eventuellement enquête d'opinions	Plan de diffusion de l'enquête Communication autour des résultats	Conception et analyse de l'enquête
	COFIL : Validation phase 1		
	Phase 2: Réalisation du diagnostic partagé et concertation des acteurs locaux		
	Étape 2.1: Analyse des données documentaires	Listing et transmission des documents importants	Rédaction du diagnostic
	Étape 2.2 : Audition des partenaires du territoire	Validation du questionnaire Organisation des entretiens	Conduite des entretiens
	Étape 2.3 : Eventuellement réunion de travail sur le diagnostic avec les partenaires	Accompagnement du Bureau d'études sur la préparation de la réunion Organisation de la rencontre	Préparation des supports de réunion et animation
	Étape 2.4: Validation du diagnostic	Suivi de la finalisation du diagnostic Organisation des réunions de validation	Préparation des supports de réunion et animation
COFIL : Validation phase 2			
Phase 3 : Définition de la stratégie (enjeux, objectifs, orientations générales)			
Janvier à mars	Étape 3.1 : définition des objectifs et actions prioritaires (éventuellement en concertation lors d'une rencontre avec les partenaires)	Validation des axes de travail du Cabinet Organisation de la rencontre	Préparation des supports de réunion et animation
	Étape 3.2 : Formalisation de la stratégie de développement	Travail en commun, relecture	Rédaction de la stratégie
	Étape 3.3 : validation de la stratégie	Organisation des réunions de validation	Préparation des supports de réunion et animation
COFIL : Validation phase 3			
Mars à mai	Phase 4: Elaboration du programme d'actions et définition des indicateurs		
	Étape 4.1 : Elaboration concertée du programme d'actions de l'Agenda 21	Travail en commun, relecture Organisation des réunions de travail	Rédaction du programme d'actions Préparation des supports de réunion et animation
	Étape 4.2 : validation du programme d'actions	Organisation des réunions de validation	Préparation des supports de réunion et animation
	Étape 4.3 : Assistance pour la constitution du dossier de candidature à la reconnaissance du projet auprès de la délégation au DD du MEDAD	Travail en commun, relecture Organisation des réunions de travail	Rédaction du rapport
COFIL : Validation phase 4			

Evaluation

L'évaluation est une démarche progressive et volontaire qui permet de pérenniser la démarche d'Agenda 21, et de passer d'un mouvement linéaire à un processus d'amélioration continue. La mise en place d'indicateurs permet de rectifier les erreurs commises, d'évoluer dans les objectifs et aussi de communiquer sur ce qui est fait sur le territoire.

L'évaluation se situe ainsi au cœur de toute démarche de développement durable.

Concrètement, cela consiste par la définition d'indicateurs simples permettant de piloter et de « noter » la performance des actions entreprises.

Habituellement, 3 types d'indicateurs sont utilisés : indicateur de réalisation, de résultat et d'impact.

<i>Type d'évaluation</i>	<i>Information attendue</i>	<i>Indicateur</i>
Réalisation	Quelles sont les réalisations obtenues en contrepartie des moyens déployés pour mettre en œuvre l'action ?	Surfaces replantées (m ²)
Résultat	Quels sont les effets directs (ou de premier rang) de la réalisation de l'action ?	Espèces remarquables présentes / de retour
Impact	Quelles sont les effets indirects (ou de second rang) de la réalisation de l'action ?	Émissions globales de CO ₂ sur le territoire

A noter que le contexte national semble donner une place de choix aux processus d'évaluation et de communication.

Citons notamment, la proposition de loi de décembre 2007 visant à instituer dans les collectivités ou établissements territoriaux employant plus de cinquante personnes un rapport bisannuel « développement durable ».

Le Nord Pas de Calais ou encore le Grand Lyon ont déjà publié leur propre rapport de développement durable.

Cadre de Référence : Les cinq finalités du Développement Durable

Finalité I : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

La lutte contre le dérèglement climatique d'origine anthropique constitue un enjeu majeur de solidarité entre hommes, entre territoires et entre générations.

Seule la moitié du CO₂ produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels : océans, forêts... Si nous ne faisons rien, la température moyenne devrait augmenter de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100. Il est donc nécessaire de réduire les émissions globales de moitié pour limiter l'élévation de la température et ainsi éviter des événements de très grande ampleur comme, par exemple, l'élévation à terme de plusieurs mètres du niveau des océans.

Certains effets du dérèglement climatique sont déjà visibles en France : élévation de 0,9°C en un siècle de la température moyenne annuelle; montée du niveau des mers ; avancement des cycles biologiques chez de nombreuses plantes (dans les vignobles, la maturité de certains cépages a avancé de près d'un mois) ; épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs.

Si cette évolution se poursuit, des conséquences importantes sur l'agriculture, le tourisme, la disponibilité en eau, les conditions de vie, voire de survie, de populations entières, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont à attendre.

De plus, comme il s'agit d'un phénomène cumulatif, plus nous agirons tard, plus il sera difficile de revenir à un niveau d'émissions absorbable par la biosphère, plus les concentrations dans l'atmosphère seront élevées et plus les dommages seront importants. La France s'est engagée par la signature du protocole de Kyoto à maintenir, sur la période 2008-2012, ses émissions à leur niveau de 1990. Le Premier ministre, en 2003, a fixé un objectif à 2050 de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France.

De plus, si la priorité de tous doit être de limiter les émissions de gaz à effet de serre pour éviter les dérèglements climatiques, les premiers effets du réchauffement sont inévitables dans les prochaines années et supposent de prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences néfastes sur les installations, les infrastructures et les services essentiels.

S'il n'y a pas d'obligations de lutte contre l'effet de serre s'imposant aux collectivités territoriales, elles ont une responsabilité forte en tant que décideurs locaux, et plusieurs outils ainsi que de nouvelles réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables. Les collectivités jouent en effet un rôle important dans de nombreuses décisions influant sur l'énergie et le climat : dans les décisions d'équipement qu'elles prennent (aménagement, urbanisme, transports...), au titre du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairages publics, flottes de véhicules) et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence de services publics (transports, déchets, distribution d'énergie notamment via les chauffages urbains), les collectivités interviennent directement sur plus de 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre.

DÉCLINAISONS DE CETTE FINALITÉ DANS L'ACTION TERRITORIALE

- ★ Plan climat territorial.
- ★ Maîtrise des consommations et de la demande en énergie.
- ★ Promotion des énergies renouvelables.
- ★ Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures.
- ★ Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile.
- ★ Priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- ★ Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme et la construction.
- ★ Encouragement de modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- ★ Limitation des émissions agricoles de gaz à effet de serre.
- ★ Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, etc.).
- ★ Évaluation *ex ante*.

Finalité II : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique.

Leur conservation est essentielle pour un développement durable ; elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts, dans des domaines variés : exploitation et commerce des ressources non renouvelables, gestion des espaces naturels fragiles, des forêts, méthodes d'agriculture durable, gestion et économie de la pêche, maîtrise de l'urbanisation, technologies propres, réduction des émissions polluantes...

Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au coeur de la gestion de ces ressources ; ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions, et sur les réponses possibles.

DÉCLINAISONS DE CETTE FINALITÉ DANS L'ACTION TERRITORIALE

- ★ Protection de la diversité génétique.
- ★ Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages.
- ★ Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols).
- ★ Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées.
- ★ Gestion rationnelle des ressources naturelles.
- ★ Approche multifonctionnelle des territoires ruraux.
- ★ Méthodes agronomiques et systèmes de production durables.
- ★ Accès pour tous à un environnement de qualité.
- ★ Évaluation ex ante.

Finalité III : Épanouissement de tous les êtres humains

Chacun devrait pouvoir accéder aux biens et services essentiels : eau, nourriture, santé, éducation et logement dans un environnement sain. Le développement ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement.

Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement de tous les êtres humains suppose que l'on s'adresse aussi à l'être d'émotion, en lui permettant de participer à la transmission et à l'enrichissement du patrimoine essentiel de l'humanité qu'est la culture. Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable véritablement humain.

Les collectivités ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement dans les meilleures conditions, tout en les accompagnant dans l'expression de leur passion. Cette attention à l'épanouissement de chaque individu présent sur leur territoire ne doit pas cependant hypothéquer les possibilités d'épanouissement de ceux et celles qui y seront présents demain, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs sur la planète. Ainsi développement durable, démocratie et solidarité entre les peuples et entre les générations, épanouissement humain et cohésion sociale ont-ils partie liée.

DÉCLINAISONS DE CETTE FINALITÉ DANS L'ACTION TERRITORIALE

- ★ Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain.
- ★ Éducation et formation tout au long de la vie.
- ★ Lutte contre la pauvreté.
- ★ Lutte contre toute forme d'exclusion.
- ★ Vigilance au regard de la santé des populations (contre les expositions aux risques, pollutions, épidémies...).
- ★ Accès de chacun à une éducation de qualité.
- ★ Parté et égalité professionnelle.
- ★ Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité.
- ★ Accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics.
- ★ Gouvernance et démocratie participative.
- ★ Accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité.
- ★ Participation des habitants et des usagers.

Finalité IV : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale pendant les phases de croissance, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées, la question des inégalités de genre, l'augmentation des tensions sociales débouchant sur des conflits, montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social.

Priorités nationales réaffirmées récemment, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains.

Cette finalité est donc complémentaire de celle visant l'épanouissement humain et les deux doivent être poursuivies de manière concomitante : l'épanouissement de chacun facilite sans aucun doute la sociabilité, source de solidarité. Inversement, la pauvreté et les diverses formes d'exclusion sont destructrices de lien social.

DÉCLINAISONS DE CETTE FINALITÉ DANS L'ACTION TERRITORIALE

- | | | |
|--|--|--|
| ★ Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous. | ★ Urbanisme et cadre de vie. | ★ Prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale. |
| ★ Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé. | ★ Accès égal au territoire et aux services urbains. | ★ Participation de tous aux décisions collectives. |
| ★ Logement et politique foncière. | ★ Rénovation urbaine et revitalisation rurale. | ★ Solidarité intercommunale. |
| ★ Accès égal à la justice. | ★ Sécurité et prévention des risques (naturels, technologiques). | ★ Coopération décentralisée. |

Finalité V : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

C'est pour une grande part le mode de développement, fondé notamment sur une augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels, adopté depuis plusieurs décennies par l'ensemble des pays industrialisés, qui est à l'origine des principaux dommages causés à la planète. La recherche de la rentabilité à court terme, de la production à moindres coûts, l'incitation à la consommation de masse, ont conduit à négliger les impacts négatifs et les effets induits des activités productives et de la consommation de biens : qu'il s'agisse de pollution des milieux, d'érosion de la biodiversité, d'épuisement de ressources naturelles non renouvelables, de changement climatique, ces atteintes à la planète ont toutes des répercussions sur la santé des hommes, sur les sociétés et sur l'économie elle-même.

Le rôle des collectivités territoriales en la matière découle de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires. Leur propre responsabilité est engagée dans les choix par lesquels elles engagent l'avenir de leurs territoires, à travers l'éco-responsabilité de leur gestion et de leur consommation ainsi que par le biais des services qu'elles rendent aux entreprises et à la population.

DÉCLINAISONS DE CETTE FINALITÉ DANS L'ACTION TERRITORIALE

- ★ Coopération interterritoriale en matière de développement économique.
- ★ Organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution et des flux induits.
- ★ Actions favorisant le recours à l'emploi local.
- ★ Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle.
- ★ Promotion de l'économie solidaire.
- ★ Diversification des producteurs et des activités.
- ★ Adoption de systèmes de management environnemental.
- ★ Réduction des déchets à la source.
- ★ Recours aux écolabels et à la certification environnementale.
- ★ Développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations.
- ★ Écoresponsabilité des services publics.
- ★ Développement d'une politique d'achats responsables.
- ★ Adéquation entre ressources humaines locales et activités.
- ★ Fiscalité.
- ★ Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...).
- ★ Organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises.
- ★ Protection des ressources naturelles.
- ★ Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage.

Les éléments déterminants de la démarche

La participation de la population et des acteurs

Comme l'indique l'Action 21 (section III), « la réalisation effective des objectifs et des politiques ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les secteurs de programme d'Action 21 seront fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux ». Une participation réelle des habitants et des acteurs du territoire, dans leur diversité, est en effet nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local.

- recensement des acteurs
- disponibilités
- transparence des modes d'informations et de concertation
- formation des participants
- s'organiser pour recevoir des avis et des sollicitations, et surtout pour y répondre rapidement,

Nécessitant du temps (organisation et animation de réunions, mise en forme et diffusion d'informations, réponses aux sollicitations...) et des compétences variées (communication, médiation, animation, formation), la participation doit être absolument prise en compte dans la répartition des moyens et des temps affectés à chacune des étapes de la démarche de projet.

L'organisation du pilotage

Le pilotage (de la décision à la mise en oeuvre) d'un projet de développement durable nécessite une organisation adaptée et souple pour permettre la cohérence des politiques menées dans chaque domaine concernant le territoire et leur articulation avec celles des autres territoires proches ou lointains. L'objectif doit être d'assurer, d'une part, la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées et, d'autre part, la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.

- un portage politique fort du projet
- Adhésion en interne
- Représentativité des différents acteurs au sein de l'instance participative
- Impliquer les niveaux infra (communes) et supra territoriaux (département/Région)
- Budgétisation des décisions

Une évaluation des coûts et des avantages devrait prendre en compte l'ensemble des facteurs qui, le plus souvent, sont occultés : coût à long terme de telle décision ou non-décision, coûts des impacts immédiats et différés sur d'autres secteurs que celui considéré, coûts d'entretien de telle ou telle construction sur le moyen et le long terme, coût de la réparation des dommages causés par l'action ou l'inaction dans tel ou tel domaine... Ces éléments de calcul, s'ils étaient mieux connus et plus systématiquement recherchés et pris en compte, amèneraient bien souvent à reconsidérer des choix peu durables.

La transversalité de la démarche

La transversalité est indissociable du développement durable.

- diagnostic de territoire : principaux enjeux du territoire, ses acteurs, et interactions supra et infra territoriales à l'œuvre
- axes stratégiques selon vision transversale (enjeux de courts, moyens et longs termes)
- plan d'action, avec réflexion sur impacts croisés des actions : impacts de chaque action sur les autres actions et impacts de chaque action sur le reste du territoire.
- méthodes de travail : coordination entre les services et les institutions ayant des compétences variées, et agissant à des échelles diverses, ou encore ayant en charge différents projets et politiques relatifs au territoire concerné : collaboration, échange, transfert d'information et de compétence, organisation en groupes de projet, commissions d'élus, groupes de travail (mise en place d'outils permettant l'échange (intranet, communication interne...) et d'outils permettant le croisement entre les projets (fiches projet, tableaux de bord...)).

Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée peut être utile pour conduire la transversalité, apprendre à bien utiliser ce type d'outil, travailler de manière constructive sur les pratiques des différents acteurs.

L'évaluation

L'évaluation doit permettre de vérifier l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, des attentes de la population. Elle doit également être l'occasion de vérifier l'efficacité des moyens affectés et de permettre leur évolution.

- penser au processus d'évaluation le plus en amont possible
- évaluation continue
- associer les acteurs et habitants à la définition et mise en œuvre de la méthode
- vérifier adéquation avec d'autres dispositifs d'évaluation mis en place
- prévoir des moyens humains et financiers pour la mener, mise en place d'outils de suivi

L'un des moyens de s'assurer de l'efficacité et de la valeur ajoutée de la méthode d'évaluation mise en place consiste à s'interroger sur l'utilisation qui en est faite : qui l'utilise, comment, et dans quel but ? En effet, les résultats d'une évaluation peuvent servir de multiples objectifs : rendre compte de l'efficacité d'une politique mise en œuvre, communiquer sur les champs d'action d'une collectivité, communiquer sur le projet de territoire, identifier ou faire remonter les points de blocage, les difficultés rencontrées, les impacts imprévus de telle ou telle action pour, le cas échéant, réorienter le projet... Ce sont bien sûr des questions qu'il faut avoir en tête au moment de choisir une méthode d'évaluation continue : suivant les objectifs que l'on assigne à cette démarche, on optera pour telle ou telle option plus adaptée.

Une stratégie d'amélioration continue

Tout projet de territoire durable doit apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et ce pour chaque domaine d'action. C'est là l'essence même d'un tel projet, et la matérialisation du projet sous la forme d'une stratégie d'amélioration est un passage obligé.

- S'améliorer, c'est mieux répondre aux finalités définies ci-dessus, améliorer ses méthodes de travail selon les autres éléments déterminants de la démarche
- objectifs clairs et précis (éventuellement chiffrés) pour chaque point du plan d'action
- moyens humains et financiers, implication des services techniques...
- Formation de responsables et techniciens à la démarche DD
- Posséder une capacité d'innovation (veille des innovations, améliorations de pratiques individuelles, capitaliser les expériences)

Enfin, pour mesurer ces améliorations, il est nécessaire (cf. § sur l'évaluation) de s'être doté d'un diagnostic initial et de définir les modalités de mesure et d'analyse des résultats et des progrès réalisés.